



KPMG Audit
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes Cedex 3
France



Le Ouessant - Bâtiment 3A
9 rue Maurice Fabre
35000 Rennes
France

Séché Environnement S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019
Séché Environnement S.A.
Les Hêtres - CS 20020 - 53811 Changé Cedex 09
Ce rapport contient 91 pages
Référence : FN-201-28



KPMG Audit
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes Cedex 3
France



Le Ouessant - Bâtiment 3A
9 rue Maurice Fabre
35000 Rennes
France

Séché Environnement S.A.

Siège social : Les Hêtres - 53810 Changé
Capital social : € 1 571 546

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale des actionnaires de la société Séché Environnement S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Séché Environnement S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

▪ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

▪ **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- la Note 2.1.1.A de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les effets résultant de la première application de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location,
- la note 2.1.19 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de présentation relatif aux subventions d'investissement publiques.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

▪ **Evaluation des goodwill**

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill.

Ces goodwill, qui correspondent à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs acquis, figurant à l'actif de la situation financière consolidée pour un montant net total de 309 714 K€, sont alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) des activités dans

lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées, tel que décrit dans les notes sur les principes et méthodes comptables 2.1.7.a. « Goodwill » et 2.1.7.d. « Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés.

La Direction s'assure lors de chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur, que la valeur comptable de ces goodwill n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Les valeurs d'utilité sont calculées à partir des flux de trésorerie prévisionnels actualisés, déterminés sur la base du business plan consolidé de chaque UGT couvrant 3 exercices, les années 4 et 5 étant projetées à l'identique de l'année 3, examiné par le Conseil d'Administration et d'hypothèses de taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini tel que décrit dans les notes 2.1.7.d. et 2.4.1.a. de l'annexe aux comptes consolidés. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des goodwill ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter le cas échéant la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill repose sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des projections de flux de trésorerie prévisionnels, des taux d'actualisation, du taux de croissance de l'activité des 3 premières années du business plan et des taux de croissance à l'infini retenus pour la détermination de la valeur d'utilité. Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie. Nos travaux ont notamment consisté à :

- Corroborer, notamment par entretiens avec la Direction, les principales hypothèses d'activité intégrées dans les Business Plan examinés par le Conseil d'Administration et analyser les écarts entre le réalisé au 31 décembre 2019 et les budgets intégrés dans les Business Plan 2019 ;
- Corroborer les hypothèses actuarielles dont le calcul des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie attendus en appréciant les différents paramètres d'actualisation composant le coût moyen pondéré du capital des UGT ;
- Tester l'exactitude arithmétique des évaluations réalisées par la Direction.

Enfin nous avons apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes sur les principes et méthodes comptables de l'annexe aux comptes consolidés.

▪ **Caractère recouvrable des impôts différés actifs**

Risque identifié

Un montant de 24 300 K€ est comptabilisé dans le bilan consolidé au titre des impôts différés actifs. Comme indiqué dans la note 2.4.7 de l'annexe, ce solde est notamment composé d'un montant de 27 308 K€ correspondant aux impôts différés sur déficits reportables.

Un impôt différé actif n'est comptabilisé que s'il est probable que le groupe disposera de bénéfices imposables suffisants au cours des prochaines années pour le recouvrer. En particulier, le caractère recouvrable des pertes fiscales activées repose notamment sur la capacité du groupe d'intégration fiscale à atteindre les objectifs définis dans le business plan établi par la direction du groupe et examiné par le conseil d'administration.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de notre audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des impôts différés actifs au 31 décembre 2019 et du jugement exercé par la direction sur la capacité du groupe à pouvoir utiliser dans le futur les pertes fiscales reportables générées à ce jour.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à apprécier la probabilité que le groupe puisse utiliser dans le futur les pertes fiscales reportables générées à ce jour, notamment au regard :

- des impôts différés passifs existants dans la même juridiction fiscale et qui pourront être imputés sur les pertes fiscales reportables existantes avant leur expiration ; et
- de la capacité du groupe à dégager des profits taxables futurs permettant d'absorber les pertes fiscales antérieures.

Nous avons apprécié si la méthodologie retenue par la direction pour identifier les pertes fiscales reportables existantes qui seront utilisées, soit par des impôts différés passifs soit par des profits taxables futurs, est appropriée.

Pour l'appréciation des profits taxables futurs, nous avons évalué la fiabilité du processus d'établissement du business plan sur la base duquel nous évaluons la probabilité que le groupe recouvre ses actifs d'impôts différés en :

- analysant la procédure de développement et d'approbation du dernier business plan qui a servi de base aux estimations ;
- comparant les projections de résultats des exercices antérieurs avec les résultats réels des exercices concernés ;

- évaluant la cohérence des hypothèses retenues pour l'évaluation des impôts différés avec celles retenues pour les tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

▪ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Séché Environnement S.A. par votre assemblée générale de 2018 pour le cabinet Mazars et de 1997 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG S.A. était dans la 23^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 2^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de

mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

▪ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

▪ **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.


Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Nantes, le 10 mars 2020

KPMG Audit
 Département de KPMG S.A.



Franck Noël
 Associé



Gwénaél Chedaleux
 Associé

Rennes, le 10 mars 2020

Mazars



Ludovic Sevestre
 Associé



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
31 DECEMBRE 2019

1.	Comptes consolidés au 31 décembre 2019	6
1.1.	Etat de la situation financière consolidé	6
1.2.	Compte de résultat consolidé.....	7
1.3.	Etat du résultat global consolidé	8
1.4.	Etat de variation des capitaux propres consolidés.....	9
1.5.	Etat des flux de trésorerie consolidé.....	10
2.	Annexes aux comptes consolidés	11
2.1.	Principes et méthodes comptables	11
2.1.1	Base de préparation et de présentation des états financiers.....	11
2.1.2	Recours aux estimations	15
2.1.3	Méthodes de consolidation	16
2.1.4	Conversion des états financiers des entités consolidées libellées en devises étrangères ..	16
2.1.5	Conversion des transactions en devises	17
2.1.6	Information sectorielle	17
2.1.7	Immobilisations incorporelles et corporelles	18
a.	Goodwill	18
b.	Autres immobilisations incorporelles.....	18
c.	Immobilisations corporelles	19
d.	Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles.....	19
2.1.8	Contrat de concession	21
2.1.9	Subventions publiques.....	23
2.1.10	Actifs et passifs financiers.....	23
a.	Actifs financiers non dérivés	24
b.	Passifs financiers non dérivés.....	26
c.	Instruments dérivés.....	26
2.1.11	Actions propres.....	27
2.1.12	Stocks.....	27
2.1.13	Provisions.....	27
a.	Provisions pour suivi trentenaire	27
b.	Provisions pour gros entretien et renouvellement des installations en gestion déléguée.....	28
c.	Provisions pour litiges divers.....	28
d.	Engagements envers le personnel	28
2.1.14	Coûts d'emprunt.....	30
2.1.15	Impôts sur les résultats.....	30
a.	Intégration fiscale.....	30
b.	Imposition différée.....	30
2.1.16	Reconnaissance du revenu	31
2.1.17	Éléments financiers au compte de résultat	34

a.	Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	34
b.	Coût de l'endettement financier	35
c.	Autres produits et charges financiers	35
2.1.18	Résultat net par action	35
2.1.19	Changement de méthode et d'estimation comptable	35
a.	Changement de méthode comptable	35
b.	Changement d'estimation comptable.....	36
2.2.	Mouvements de périmètre et autres faits marquants.....	37
2.2.1	Principaux mouvements de périmètre	37
a.	Acquisition du Groupe sud-africain Interwaste :.....	37
b.	Acquisition du Groupe italien Mecomer :	38
c.	Acquisition de société chilienne Ciclo S.A.:	38
d.	Acquisition de la participation complémentaire de la société péruvienne Kanay avec prise de contrôle :	39
e.	Acquisition de la participation complémentaire de la société péruvienne Taris sans prise de contrôle :	39
f.	Ouvertures de filiales :	40
2.2.2	Autres faits marquants de l'exercice	40
2.3.	Périmètre de consolidation.....	41
2.4.	Notes annexes aux états financiers consolidés	44
2.4.1	Immobilisations incorporelles	44
a.	Goodwill	44
b.	Tableau de variation des autres immobilisations incorporelles.....	45
2.4.2	Immobilisations corporelles	46
a.	Tableau de variation des immobilisations corporelles.....	46
2.4.3	Participations dans les entreprises associées	48
a.	Synthèse des participations dans les entreprises associées	48
b.	Variation des participations dans les entreprises associées	48
c.	Informations financières sur les entreprises associées.....	48
d.	Transactions avec les entreprises associées	49
2.4.4	Actifs et passifs financiers.....	50
a.	Actifs financiers	51
b.	Passifs financiers	53
c.	Instruments dérivés.....	54
2.4.5	Engagements envers le personnel.....	55
2.4.6	Provisions courantes et non courantes	59
2.4.7	Impôts différés.....	60
2.4.8	Engagements hors bilan.....	62
a.	Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante.....	62

b.	Engagements hors bilan donnés ou reçus dans le cadre de l'endettement	62
c.	Autres engagements hors bilan.....	62
2.4.9	Capitaux propres.....	63
a.	Composition du capital social.....	63
b.	Primes.....	63
c.	Réserves de conversion	63
d.	Actions propres	63
e.	Résultat par action	64
f.	Dividendes.....	64
2.4.10	Produits des activités ordinaires.....	65
a.	Ventilation du chiffre d'affaires par nature	65
b.	Ventilation du chiffre d'affaires par typologie de déchets.....	65
c.	Ventilation des produits des activités ordinaires par zone géographique.....	65
d.	Obligations de prestations qui restent à remplir	65
2.4.11	Excédent brut d'exploitation	66
a.	Les charges externes	66
b.	Les impôts et taxes.....	66
c.	Les charges de personnel	66
2.4.12	Résultat opérationnel courant.....	67
a.	Produits et charges opérationnels	67
b.	Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations.....	67
2.4.13	Résultat opérationnel	68
2.4.14	Résultat financier.....	69
a.	Détail du coût de l'endettement financier net.....	69
b.	Détail des autres produits et charges financiers	70
2.4.15	Impôts.....	71
2.4.16	Gestion des risques financiers	72
a.	Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	72
b.	Exposition au risque de crédit.....	73
c.	Exposition au risque de contrepartie	73
d.	Exposition au risque de liquidité	74
e.	Exposition au risque de taux d'intérêt	76
f.	Exposition au risque de change.....	76
2.4.17	Ventilation par zone géographique	78
a.	Actifs non courants par zone géographique	78
2.4.18	Notes complémentaires à l'état des flux de trésorerie consolidés	79
a.	Variation du besoin en fonds de roulement	79
b.	Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	79
2.4.19	Litiges et passifs éventuels	80
2.4.20	Transactions avec des parties liées.....	80

2.4.21	Effectifs moyens	80
2.4.22	Rémunération des dirigeants	81
2.4.23	Evènements postérieurs à la clôture	81
2.4.24	Honoraires des commissaires aux comptes.....	82

1. Comptes consolidés au 31 décembre 2019

1.1. Etat de la situation financière consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2019	Notes
Goodwill	265 220	309 714	2.4.1
Actifs incorporels du domaine concédé	53 588	49 441	2.4.1
Autres immobilisations incorporelles	16 879	35 712	2.4.1
Immobilisations corporelles	235 907	316 735	2.4.2
Participations dans les entreprises associées	3 276	431	2.4.3
Actifs financiers non courants	8 886	7 996	2.4.4
Instruments dérivés non courants - actif	210	-	2.4.4
Actifs financiers opérationnels non courants	40 551	42 889	2.4.4
Impôts différés - actif	23 729	24 300	2.4.7
Actifs non courants	648 245	787 218	
Stocks	12 920	14 553	
Clients et autres débiteurs	157 184	179 480	
Actifs financiers courants	3 597	3 586	
Instruments dérivés courants - actif	32	-	2.4.4
Actifs financiers opérationnels courants	28 680	40 765	2.4.4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	67 425	92 276	2.4.4
Actifs courants	269 839	330 660	
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	-	
TOTAL ACTIF	918 083	1 117 878	
Capital	1 572	1 572	
Primes	74 061	74 061	
Réserves	160 042	161 918	
Résultat Net	15 580	17 825	
Capitaux propres Part du Groupe	251 255	255 376	2.4.9
Participations ne donnant pas le contrôle	3 515	8 096	
Total Capitaux propres	254 769	263 472	
Dettes financières non courantes	380 599	485 238	2.4.4
Instruments dérivés non courants - passif	630	189	2.4.4
Engagements envers le personnel	6 217	14 358	2.4.5
Provisions non courantes	14 203	18 891	2.4.6
Passifs financiers opérationnels non courants	430	9 681	2.4.4
Impôts différés - passif	60	6 883	2.4.7
Passifs non courants	402 138	535 240	
Dettes financières courantes	36 377	63 228	2.4.4
Instruments dérivés courants - passif	74	83	2.4.4
Provisions courantes	1 973	5 442	2.4.6
Dettes d'impôt	1 562	6 439	
Passifs financiers opérationnels courants	221 189	243 974	2.4.4
Passifs courants	261 176	319 166	
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-	-	
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	918 083	1 117 878	

1.3. Etat du résultat global consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019
Autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement en résultat net :		
Ecarts actuariels sur engagements envers le personnel	102	(6 689)
Effet impôt	(50)	2 121
Montant net d'impôts (A)	52	(4 568)
<i>Dont part des entreprises associées</i>	<i>(30)</i>	<i>(41)</i>
Autres éléments du résultat global reclassés ultérieurement en résultat net :		
Variation d'investissement net	(409)	(1 125)
Variation de juste valeur des instruments dérivés	(212)	100
Effet impôt sur les éléments ci-dessus	73	193
Réserves de conversion	(666)	274
Montant net d'impôts (B)	(1 214)	(558)
<i>Dont part des entreprises associées</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
TOTAL AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	(1 162)	(5 126)
Résultat net	16 230	18 888
RESULTAT GLOBAL TOTAL	15 068	13 762
<i>Dont part Groupe</i>	<i>14 384</i>	<i>12 687</i>
<i>Dont part des participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>684</i>	<i>1 075</i>

1.2. Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2019	Notes
Chiffre d'affaires	585 308	704 419	
Autres produits de l'activité	6 294	8 137	
Transfert de charges	555	3 644	
Produits des activités ordinaires	592 157	716 200	2.4.10
Achats consommés	(70 023)	(95 662)	
Charges externes	(234 283)	(266 375)	2.4.11
Impôts et taxes	(45 796)	(46 268)	2.4.11
Charges de personnel	(133 322)	(172 522)	2.4.11
Excédent Brut d'exploitation	108 732	135 373	
Charges de réhabilitation/entretien site de traitement et actifs concédés	(11 569)	(10 855)	
Amortissements, dépréciations et provisions	(53 195)	(73 058)	2.4.12
Autres éléments opérationnels	239	(3 657)	2.4.12
Résultat opérationnel courant	44 206	47 803	
Autres éléments non courants	(6 219)	(1 040)	2.4.13
Résultat opérationnel	37 987	46 763	
Coût de l'endettement financier net	(13 958)	(15 736)	
Autres produits et charges financiers	605	(1 737)	
Résultat financier	(13 353)	(17 473)	2.4.14
Impôts sur les résultats	(8 799)	(10 358)	2.4.15
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	396	(45)	
Résultat net des activités poursuivies	16 230	18 888	
Résultat des activités abandonnées	-	-	
Résultat net	16 230	18 888	
<i>Dont part des participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>(650)</i>	<i>(1 063)</i>	
Dont part du Groupe	15 580	17 825	
<i>Non dilué par action (en euros)</i>	<i>2,00</i>	<i>2,27</i>	
<i>Dilué par action (en euros)</i>	<i>2,00</i>	<i>2,27</i>	

1.4. Etat de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes	Actions propres	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Part Groupe	Part des participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2017	1 572	74 061	(3 355)	183 607	(6 093)	(5 422)	244 370	2 832	247 202
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(5 046)	(1 109)	4 959	(1 196)	34	(1 162)
Résultat net	-	-	-	15 580	-	-	15 580	650	16 230
Résultat global total	-	-	-	10 534	(1 109)	4 959	14 384	684	15 068
Dividendes versés	-	-	-	(7 410)	-	-	(7 410)	(41)	(7 451)
Actions propres	-	-	94	-	-	-	94	-	94
Autres variations	-	-	-	(870)	686	-	(184)	39	(145)
Au 31 décembre 2018	1 572	74 061	(3 260)	185 861	(6 516)	(462)	251 255	3 515	254 769
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(4 562)	257	(832)	(5 137)	12	(5 126)
Résultat net	-	-	-	17 825	-	-	17 825	1 063	18 888
Résultat global total	-	-	-	13 263	257	(832)	12 687	1 075	13 762
Dividendes versés	-	-	-	(7 409)	-	-	(7 409)	(710)	(8 119)
Actions propres	-	-	51	-	-	-	51	-	51
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	4 609	4 609
Transactions entre actionnaires	-	-	-	(1 203)	-	-	(1 203)	(392)	(1 595)
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2019	1 572	74 061	(3 209)	190 512	(6 259)	(1 294)	255 376	8 096	263 472

1.5. Etat des flux de trésorerie consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019	Notes
Résultat net	15 834	18 888	
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	45	
Dividendes des coentreprises et entreprises associées	71	325	
Amortissements, dépréciations et provisions	53 854	75 239	
Résultats de cessions	(1 025)	835	
Impôts différés	4 904	1 106	
Autres produits et charges calculés	2 914	58	
Marge brute d'autofinancement	76 551	96 496	
Impôt sur les sociétés	3 896	9 252	
Coût de l'endettement financier brut, net des placements long terme	11 994	15 611	
Marge brute d'autofinancement avant impôts et frais financiers	92 440	121 359	
Variation du besoin en fonds de roulement	(1 966)	(5 045)	2.4.18
Impôts décaissés	(4 306)	(5 893)	
Flux net de trésorerie issus des activités opérationnelles	86 168	110 421	
Investissements corporels et incorporels	(54 632)	(71 769)	
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 515	2 719	
Augmentation des prêts et créances financières	(956)	(1 083)	
Diminution des prêts et créances financières	2 019	1 085	
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(109)	(69 794)	2.4.18
Perte de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	144	5	
Flux de trésorerie issus des opérations d'investissement	(52 020)	(138 837)	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(7 410)	(7 408)	
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(41)	(710)	
Augmentation ou diminution de capital de la société mère	-	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie sans perte de contrôle	(27)	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie sans prise de contrôle	-	(1 593)	
Variation des actions propres	47	35	
Nouveaux emprunts et dettes financières	265 263	111 078	2.4.4.b
Remboursements d'emprunts et de dettes financières	(264 115)	(43 822)	
Intérêts décaissés	(13 093)	(15 795)	
Flux net de trésorerie issus des opérations de financement	(19 376)	41 785	
total des flux de la période des activités poursuivies	14 772	13 369	
Flux de la période des activités abandonnées	-	-	
TOTAL DES FLUX DE LA PERIODE	14 772	13 369	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	52 278	66 806	
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	66 806	80 741	
Incidence des variations de cours des devises	(244)	566	
<i>(1) dont :</i>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie active	67 425	92 276	
Concours bancaires courants (dettes financières courantes)	(619)	(11 535)	

2. Annexes aux comptes consolidés

2.1. Principes et méthodes comptables

2.1.1 Base de préparation et de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 reflètent la situation comptable de l'entité SECHE ENVIRONNEMENT et de ses filiales (ci-après "Groupe") ainsi que les intérêts du Groupe dans les co-entreprises et entreprises associées.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 6 mars 2020, et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires le 30 avril 2020.

Les éléments d'information ne sont présentés que lorsqu'ils ont une importance significative. Les éléments chiffrés sont exprimés en milliers d'euros sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2019 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2019 (disponible sur le site : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm).

A- NORMES ET INTERPRETATIONS NOUVELLES APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019

- **IFRS 16 « Contrats de location », adoptée par l'Union Européenne :**

A compter du 1er janvier 2019, la nouvelle norme IFRS 16 « contrats de location » vient se substituer à la norme et interprétations IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27.

Le Groupe a mis en place un outil informatique dédié permettant de collecter les données contractuelles et d'effectuer les calculs imposés par la norme sur l'ensemble du périmètre (France et international).

1. Dispositions de la norme

Cette norme instaure, côté preneur, un modèle de comptabilisation unique visant à enregistrer un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat, en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers. Au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par l'amortissement de l'actif et par les intérêts sur la dette de loyer.

2. Critères d'analyses

Conformément aux dispositions de la norme, en date de transition et postérieurement à la mise en application de celle-ci, le Groupe a exclu les contrats de courte durée ainsi que les contrats portant sur des actifs de faible valeur par mesure de simplification.

Lors de l'analyse, les hypothèses suivantes ont également été retenues :

La durée retenue pour chaque contrat est déterminée sur la base de la période non résiliable prévue contractuellement et de toute option de prolongation ou résiliation que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer. Concernant les baux standards « 3/6/9 », la durée de 9 ans a été retenue conformément au relevé de conclusions de l'ANC relatif aux baux commerciaux en France publié le 16 février 2018.

Le Groupe n'a pas identifié de contrats de services incluant une composante locative au sens d'IFRIC 4.

Le taux d'actualisation retenu est le taux moyen de la dette du Groupe pour la zone France -Europe, et un taux d'endettement déterminé par pays pour le reste du monde.

Le groupe a retenu par mesure de simplification un taux unique de 3,26% pour toutes les entités françaises et européennes (coût moyen de la dette groupe). En effet toute la dette française étant portée par la société mère et du fait d'une centralisation de trésorerie des sociétés françaises, les entités ne sont pas en mesure de déterminer un taux d'emprunt propre.

Pour les pays hors zone Europe, le taux retenu correspond au taux moyen de la dette du pays. Il est à noter que les retraitements hors Europe sont non significatifs. La sensibilité à un changement de taux est considérée comme limitée.

Les loyers variables fondés sur l'utilisation ou la performance de l'actif n'ont pas été inclus dans les paiements du contrat pour déterminer la dette de location. Il s'agit par exemple des mises à disposition des installations facturées à la tonne de déchets.

3. Impact de première application de la norme

Le Groupe a appliqué la méthode de transition dite « rétrospective modifiée » qui prévoit la comptabilisation d'un passif à la date de transition égal aux seuls loyers résiduels actualisés, en contrepartie d'un droit d'usage ajusté du montant des loyers payés d'avance ou enregistrés en charges à payer ; tous les impacts de la transition ont été enregistrés en contrepartie des capitaux propres.

Le tableau suivant présente les effets de l'application de la norme IFRS 16 sur le bilan d'ouverture et à la clôture annuelle :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2018 (IAS 17)	Impact de la transition IFRS 16	01/01/19 retraité	31 Décembre 2019
Immobilisations corporelles	10 266	26 978	37 244	48 313
<i>Dont terrains</i>	89	1 634	1 723	1 727
<i>Dont constructions</i>	1 670	16 091	17 761	19 911
<i>Dont installations techniques & agencements</i>	5 514	6 555	12 069	11 682
<i>Dont matériel de transport</i>	2 993	2 660	5 652	14 934
<i>Dont matériel de bureau</i>	-	39	39	59
Actifs financiers opérationnels non courants		122	122	
Total actif	10 266	27 100	37 366	48 313
Capitaux propres (part du Groupe)	674	-	674	4 778
Participations ne donnant pas le contrôle	204		204	-
Dettes locatives non courantes	6 312	21 596	27 908	30 611
Dettes locatives courantes	3 076	5 504	8 580	12 924
Total passif	10 266	27 100	37 366	48 313

Les actifs représentatifs des droits d'utilisation sont inclus dans les postes où les biens sous-jacents correspondants seraient présentés.

Le rapprochement au 1er janvier 2019 de la dette définie par la norme IFRS 16 et du montant des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple selon la norme IAS 17 met en évidence une différence de l'ordre de 5 millions d'euros principalement portée par l'exclusion de la nouvelle norme des contrats de location basés sur des éléments variables.

La charge de location de l'exercice s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2019
Amortissements des droits d'utilisation	-13 287
Intérêts sur dettes locatives	-1 945
Charges relatives aux loyers retraités au regard d'IFRS 16	-15 232
Loyers variables, contrats de courte durée et/ou portant sur des actifs de faible valeur	-20 164
Loyers figurant en charges externes	-20 164
Total	-35 396

La première application d'IFRS 16 a engendré :

- un impact positif sur l'excédent brut d'exploitation de +8,3 M€
- un impact positif sur le résultat opérationnel courant de +0,5 M€ compte tenu de charges d'amortissements comptabilisées à hauteur de -7,7 M€.
- un impact négatif à hauteur de -0,9 M€ sur le résultat financier correspondant aux intérêts sur les dettes locatives associées aux contrats de location simple.

▪ **Autres Normes et interprétations n'ayant pas d'impact au niveau du Groupe :**

- Amendements à IAS 40 « Transferts d'immeubles de placement » ;

- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2015-2017 ;
- IFRIC 23 « Positions fiscales incertaines »
- IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée ».

B- NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTEES PAR L'IASB MAIS NON ENCORE APPLICABLES AU 31 DECEMBRE 2019

<i>Textes</i>	<i>Date entrée en vigueur</i>	<i>Thème</i>
IFRS 14	1 ^{er} janvier 2016	Comptes de report réglementaire
IFRS 17	1 ^{er} janvier 2021	Contrats d'assurance
Amendements à IFRS 10 et IAS 28	Repoussée sine die	Ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence
Amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS	1 ^{er} janvier 2020	Amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS
Amendements à IFRS 3	1 ^{er} janvier 2020	Définition d'une activité
Amendements à IAS 1 et IAS 8	1 ^{er} janvier 2020	Définition de significatif
Amendements IFRS 9 , IAS 39 et IFRS 7	1 ^{er} janvier 2020	En lien avec la réforme des taux interbancaires de référence (« taux benchmark »)

L'évaluation des impacts de l'application de ces normes et amendements est à l'étude.

C- AUTRES AMENDEMENTS ET NORMES DONT L'ETUDE DES IMPACTS ET DES CONSEQUENCES PRATIQUES EST EN COURS :

- Amendements à IFRS 9 « Modalités de remboursement anticipé avec rémunération négative », adoptée par l'Union Européenne ;
- Amendement à IAS 19 « Modifications des plans, réductions ou règlements » ;
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long-terme dans des entreprises associées et coentreprises » ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou contribution d'actifs entre l'investisseur et sa participation dans des entreprises associées ou coentreprises » ;

L'application de ces amendements est sans impact sur les états financiers du Groupe.

2.1.2 *Recours aux estimations*

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite, de la part de la direction, l'exercice d'un jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs, considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, ultérieurement, différentes de la réalité. Les principales estimations et hypothèses utilisées concernent l'évaluation des postes suivants :

▪ ***Evaluation retenue pour les tests de perte de valeur :***

Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus.

Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur le montant de la valeur recouvrable. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note 2.1.7 d) « Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles ».

▪ ***Evaluation retenue pour les déficits fiscaux reportables et économies potentielles futures d'impôt :***

L'activation ou non des impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables repose sur un jugement d'utilisation probable dans un délai raisonnable de ces actifs (Cf. Note 2.1.15 b) « Imposition différée »).

▪ ***Evaluation retenue pour les provisions :***

Les paramètres susceptibles de faire évoluer de façon matérielle le montant des provisions sont décrites à la note 2.1.13 « Provisions » :

- Les provisions pour suivi trentenaire
- Les provisions pour gros entretien et renouvellement des installations en gestion déléguée
- Les provisions pour litiges divers

▪ **Evaluation retenue pour les engagements de retraite :**

Les régimes de retraite à cotisations et prestations définies du Groupe sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetés se basant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le taux de mobilité, le taux de progression des salaires, la table de mortalité. Ces engagements sont donc susceptibles d'évoluer en cas de changements d'hypothèses. La méthode de calcul et les hypothèses retenues sont décrites à la note 2.1.13 d) « Engagements envers le personnel ».

2.1.3 Méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation de Séché Environnement comprend, outre la Société mère consolidante Séché Environnement SA, toutes les entreprises qu'elle contrôle, directement ou indirectement, de manière exclusive, conjointe, ou sur laquelle elle exerce une influence notable, et ce, quelle que soit leur forme juridique. Les sociétés n'ayant pas d'activité sont exclues du périmètre.

Les filiales sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle jusqu'à la date de perte de contrôle. Pour apprécier le contrôle et conformément aux dispositions d'IAS 27, les droits de vote potentiels attachés à des instruments financiers pouvant, s'ils étaient exercés, donner un droit de vote à Séché Environnement ou à ses filiales, sont pris en considération.

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale : selon les dispositions d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés », le contrôle se détermine au regard de la capacité du Groupe à exercer le pouvoir sur les entités concernées de manière à influencer sur les rendements variables auxquels il est exposé ou a droit en raison de ses liens avec elles.

Conformément à IFRS 11 « Partenariats », ce dernier classe ses intérêts dans des partenariats, soit en tant qu'activité conjointe, soit en tant que co-entreprise en fonction de ses droits sur les actifs et ses obligations au titre des passifs, relatifs au partenariat. Lors de cette évaluation, le Groupe prend en compte la structure du partenariat, la forme juridique du véhicule distinct, les stipulations contractuelles et le cas échéant d'autres faits et circonstances. A l'examen de ces nouvelles dispositions, il apparaît que le Groupe ne dispose que de co-entreprises. En conséquence, ces dernières sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, conformément aux prescriptions d'IFRS 11.

2.1.4 Conversion des états financiers des entités consolidées libellées en devises étrangères

La devise d'établissement des états financiers consolidés est l'euro.

Les comptes des sociétés étrangères sont tenus dans la monnaie de fonctionnement de chaque filiale.

Les postes de bilan sont convertis, dans les comptes consolidés du Groupe, sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les postes du compte de résultat, ainsi que l'état des flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de l'exercice.

Les écarts de conversion constatés tant sur les éléments du bilan (variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de clôture de l'exercice en cours) que sur le résultat (variation entre les cours moyens et ceux de clôture de l'exercice) sont portés :

- Pour la part revenant au Groupe dans les capitaux propres consolidés où ils figurent sur la ligne "écart de conversion" ;
- Pour la part des tiers, en poste "intérêts minoritaires".

Lors de la cession d'une filiale étrangère, les réserves de conversion s'y rapportant sont reconnues en résultat.

2.1.5 Conversion des transactions en devises

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les transactions en devises étrangères sont converties en euros au taux de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture des comptes, les actifs et passifs libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à cette date. Les écarts de change résultant de cette conversion sont portés en compte de résultat.

Les pertes et les gains de change résultant de la conversion et de l'élimination d'opérations ou créances et dettes intra-Groupe exprimées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement intra-Groupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital. Ils sont dans ce cas inscrits dans les capitaux propres consolidés (en écart de conversion), puis recyclés en résultat en cas de sortie de la société du périmètre de consolidation ou en cas de changement de nature et d'intention dans les financements accordés.

2.1.6 Information sectorielle

Le PDO (principal décideur opérationnel) dispose de données chiffrées par entité juridique. Les entités juridiques réalisent, indifféremment, des prestations de traitement de déchets de type DD (déchets dangereux) ou DND (déchets non dangereux), auprès d'une clientèle très diversifiée (collectivité et/ou industriel), dans des installations diverses, dans un cadre réglementaire unique, principalement en France.

A chaque typologie de déchet ne correspond pas une typologie de clientèle ni même une typologie de traitement. A chaque entité juridique ne correspond pas spécifiquement une typologie de déchets, de traitement ou de clientèle. Les offres faites par le Groupe à ses clients intègrent cette diversité dans la nature des déchets et dans les filières. L'intégration constante des activités du Groupe ne fait que renforcer cet état de fait.

De fait, l'évaluation des performances et l'allocation des ressources du Groupe réalisée par le PDO s'effectue sur la base d'une analyse d'indicateurs de performance non différenciés par entité juridique et présentant les mêmes caractéristiques économiques quelles que soient les entités juridiques.

Le Groupe considère donc agir sur un seul secteur, celui de la propreté.

2.1.7 Immobilisations incorporelles et corporelles

a. Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part acquise par le Groupe dans la juste valeur des actifs nets, des passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité à la date d'acquisition. Des corrections ou ajustements peuvent être apportés à la juste valeur des actifs et passifs acquis dans les 12 mois qui suivent l'acquisition. Il en résulte alors une correction rétrospective du goodwill.

Dans le cas où la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés est supérieure au coût d'une acquisition, la différence est immédiatement reconnue en résultat.

Les acquisitions complémentaires de titres d'une filiale antérieurement déjà consolidée selon la méthode de l'intégration globale ne donnent pas lieu à constatation d'un goodwill complémentaire, ces opérations étant considérées comme des transactions entre actionnaires devant être constatées au sein des capitaux propres.

Les goodwill font l'objet de tests de perte de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable et sa valeur recouvrable est comptabilisée en charge opérationnelle sur la ligne « dépréciation d'actifs » et est irréversible.

b. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles du Groupe, comptabilisées à l'actif selon les dispositions d'IAS 38 « Immobilisations incorporelles », sont principalement composées :

- De potentiels ou de droits d'exploitation : ils sont représentatifs de la valeur payée pour un site du fait de ses qualités intrinsèques le rendant particulièrement utile à l'exploitation d'un site d'enfouissement ;
- De droit incorporel reconnu dans le cadre de l'application des dispositions d'IFRIC 12 « Accords de concession de services ». Les immobilisations incorporelles reconnues à l'actif à ce titre représentent le droit du concessionnaire à facturer les usagers de service public ;
- De frais de développement : ils correspondent aux études engagées relatives à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Ils font l'objet d'une comptabilisation à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance tels qu'édictees par la norme IAS 38 sont remplis ;
- De brevets et de logiciels.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur dans les conditions décrites à la note 2.1.7 d) « Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles ».

c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe des composants qui les constituent, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Lorsque les composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité de chaque composant de l'immobilisation.

L'amortissement est pratiqué sur la base de la valeur comptable, nette le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Immobilisations	Durée d'amortissement pratiquée (en années)
Constructions	5 à 25 ans
Installations complexes	1 à 20 ans
Autres immobilisations corporelles	1 à 25 ans

L'amortissement des alvéoles des sites d'enfouissement est constaté au fur et à mesure de leur remplissage.

Les biens faisant l'objet d'un contrat de location, entrant dans les critères de la norme IFRS 16, font l'objet du retraitement des biens à l'actif du bilan et de la constatation en dettes financières des montants restant à payer au titre de la valeur d'origine de ces actifs (Cf. Note 2.1.1. A).

d. Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances :

- Pour les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéfinie et les immobilisations incorporelles en cours, un test est réalisé au moins une fois par an ;
- Pour les autres immobilisations, un test est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les immobilisations (incorporelles et corporelles) soumises aux tests de perte de valeur sont regroupées au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT), correspondant à des ensembles homogènes dont l'utilisation génère des flux de trésorerie indépendants :

- Sur la zone géographique France, en raison de l'intégration sans cesse croissante des métiers du Groupe, du développement de l'offre globale et par voie de conséquence des opérations et flux intragroupes, Séché Environnement estime pertinent de considérer que son périmètre d'activité est constitué d'une seule UGT ;
- Sur la zone internationale, l'interdépendance des flux se trouve pénalisée par une réglementation sans cesse plus contraignante, compliquant les flux transfrontaliers entre les pays dans lesquels opère le Groupe. De fait, il apparaît pertinent au Groupe de considérer sur cette zone, 6 UGT, représentant les 6 pays dans lesquels le Groupe opère : Espagne, Mexique, Argentine, Chili, Pérou, et Allemagne ; Il convient de noter que l'Afrique du Sud et l'Italie ayant été acquis dans l'exercice sans aucun indice de perte de valeur durant la période, il n'a pas été réalisé de tests de perte de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie prévisionnels. Il est précisé que :

- Les flux prévisionnels de trésorerie sont calculés à partir des business plans consolidés de chaque UGT couvrant 3 exercices (hors l'exercice en cours) et les années 4 et 5 sont projetées à l'identique de l'année 3. Les business plans précédemment mentionnés sont réalisés selon les mêmes principes que ceux appliqués au processus budgétaire, c'est-à-dire établis sur la base de la meilleure connaissance possible des opérationnels de l'expérience passée, des évolutions des marchés et des techniques, et font l'objet d'une revue par la direction du Groupe pour en assurer la cohérence avec la stratégie suivie et la politique d'investissement en découlant ;
- Une valeur terminale est déterminée sur la sixième année, extrapolant le flux de l'année 5 sur la base d'un taux de croissance à l'infini. Sur le périmètre Europe le taux de croissance à l'infini retenu est de 0,2% au 31 décembre 2019, identique au 31 décembre 2018) ; Sur les autres périmètres, le taux de croissance retenu est de 1,67% au 31 décembre 2019 identique au 31 décembre 2018.
- Un taux d'actualisation unique est retenu pour la zone Europe et des taux d'actualisation différenciés par pays sont retenus hors de la zone Europe. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Ces taux reflètent les appréciations actuelles du marché sur le coût moyen du capital dans chacun des pays et dans la zone Europe dans laquelle le Groupe exerce son activité. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt à des flux de trésorerie hors effet impôt conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » :

Taux actualisation	2018	2019
FRANCE	4,88%	4.90%
ARGENTINE	13,06%	13.11%
MEXIQUE	10,70%	10.70%
CHILI	8,64%	8.64%
PEROU	9,27%	9.29%

Les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles contrairement à celles relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles. L'ensemble de ces pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat opérationnel sur la ligne « dépréciation d'actifs ».

2.1.8 *Contrat de concession*

Le Groupe développe la part de ses activités de délégataire de service public. Les contrats concernés sont à ce jour portés par les sociétés Béarn Environnement, Sénerval, et Alcéa.

Ils prévoient, moyennant rémunération, le transfert par les concédants du droit d'exploiter des installations dédiées.

- Ces installations sont, soit mises à la disposition du concédant à titre gratuit et éventuellement améliorées par le concessionnaire sur la durée du contrat, soit construites puis exploitées par le concessionnaire ;
- L'utilisation des actifs se fait en priorité au profit des activités apportées par les autorités concédantes (sans garantie de tonnages ou de rémunération minimum). Les contrats prévoient également les conditions d'intéressement et/ou d'indemnisation de la collectivité aux résultats dégagés sur l'activité apportée par les autres usagers du service ;
- Les contrats prévoient, aux termes de ces derniers, les conditions de transfert, à la collectivité, de ces installations concédées ;
- La rémunération des prestations est soumise à révision via des clauses de révision de prix en fonction le plus souvent de l'évolution d'indices industriels. Lorsque les rémunérations des prestations de construction sont nettement identifiées et indépendantes de l'utilisation de l'actif, les clauses de révisions portant sur ces rémunérations sont étroitement corrélées à l'évolution du coût de financement des constructions ;
- Ces contrats prévoient également une obligation d'entretien et de réparation des actifs concédés.

Ces contrats de concession sont comptabilisés selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » :

- Les infrastructures reçues à titre gratuit du concédant ne sont pas inscrites à l'actif du bilan ;
- Le droit d'exploiter les infrastructures est reconnu au bilan, soit en actif financier si l'analyse du contrat conclut que le concessionnaire dispose d'un droit inconditionnel de recevoir de la trésorerie de la part du concédant, soit en actif incorporel si l'analyse du contrat conduit à

considérer que ce droit s'apparente au droit accordé par le concédant de facturer les utilisateurs du service public. Les actifs incorporels reconnus dans ce cadre sont amortis linéairement sur la durée d'utilité des infrastructures générant ce droit ;

- Les prestations de construction ou d'amélioration des installations existantes et les prestations d'exploitation sont comptabilisées selon les dispositions de la norme IFRS 15 décrites dans la note 2.1.16 « Reconnaissance du revenu » ;
- Les dépenses d'entretien et de réparation sont comptabilisées en charges. Elles font l'objet d'une comptabilisation en charges à payer lorsqu'il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et la réalisation de ce dernier.

Les principales dispositions des différents contrats sont précisées ci-dessous :

contrat	Type de prestation	Durée	Clause de révision de prix	Révision contractuelle du contrat	Option de renouvellement	Option de résiliation
BEARN	Construction Exploitation	Jusqu'en 2020	Annuel, selon indice	Non	Non	Oui
SENERVAL	Construction Exploitation	Jusqu'en 2030	Mensuel, selon indice	Non	Non	Oui, cas de manquement grave ou intérêt général
ALCEA	Construction Exploitation	Jusqu'en 2024	Annuel, selon indice	Non	Non	Oui

S'agissant du contrat de Béarn, l'avenant 19, signé le 4 mars 2014, entre la société et le SMTD, a ramené la durée du contrat de délégation de service public à 20 ans (date de fin 31 mars 2020), conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat commune d'Olivet.

S'agissant du contrat de Sénerval, ce dernier a fait l'objet de plusieurs avenants depuis le 7 novembre 2014, date à laquelle la DIRECCTE a arrêté les installations du fait de la présence d'amiante révélée sur l'ensemble des fours lors des travaux de rénovation de chaudière. Ces avenants ont prescrit les modalités de prise en charge par la collectivité, en sa qualité de propriétaire des installations, des surcoûts et pertes d'exploitation subis par le délégataire. Cette prise en charge a pris la forme d'indemnités directes et d'augmentation de la redevance proportionnelle. Cette dernière forme de prise en charge induit la constatation d'une créance recouvrable sur la durée résiduelle de la délégation. Il est précisé que la collectivité a décidé l'arrêt des activités d'incinération le 3 septembre 2016 pour une durée de 29 mois pour la réalisation des travaux de désamiantage. Les conditions d'indemnisation du délégataire sont prescrites par l'avenant 7 signé en décembre 2016, l'avenant 9 signé le 18 décembre 2018 et l'avenant 10 signé le 12 juillet 2019. L'activité a redémarré fin août 2019.

2.1.9 *Subventions publiques*

Les subventions comptabilisées par le Groupe sont principalement liées à des actifs. Ces subventions d'investissements sont comptabilisées en diminution de l'actif brut et constatées en produits sur la durée d'utilité de l'actif amortissable par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement. (Ce point a fait l'objet d'un changement de présentation sur l'exercice - Cf Note 2.1.19).

2.1.10 *Actifs et passifs financiers*

Les instruments financiers portés par le Groupe comprennent :

- Des actifs financiers non dérivés ;
- Des passifs financiers non dérivés ;
- Des instruments dérivés.

Leur comptabilisation par le Groupe suit les principes édictés par la norme IFRS 9 « Instruments financiers » : lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés en coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres ou à la juste valeur par résultat. Selon IFRS 9, ce classement est fixé en fonction :

- de la nature de l'instrument (dette ou capitaux propres),
- des caractéristiques de leurs flux contractuels,
- du modèle de gestion (manière dont l'entité gère ses actifs financiers).

Les règles de classement et d'évaluation par catégorie d'actifs et passifs financiers se présentent comme suit :

IFRS 9	
Catégorie	Schéma Environnement
Actifs à la juste valeur par le résultat	- Trésorerie et équivalents de trésorerie : dépôts à vue, SICAV monétaires - Titres immobilisés non consolidés - Parts OPCVM (*)
Option : Actifs à la juste valeur par les autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement en résultat net	Non applicable : option irrévocable par catégorie d'actifs non retenue par le groupe
Actifs au coût amorti	- Créances rattachées à des participations non consolidées - Dépôts et cautionnements - Créances clients & autres débiteurs - Autres créances opérationnelles (fiscales, sociales, ...)
Passifs au coût amorti	- Emprunts bancaires - Dettes commerciales et autres dettes
Passifs à la juste valeur par le résultat	Non applicable au Groupe

(*) ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie

a. Actifs financiers non dérivés

Les actifs financiers non dérivés comprennent des instruments de capitaux propres (précédemment classés dans « actifs disponibles à la vente » selon la norme IAS 39), les prêts et créances rattachées à des participations non consolidées, les créances opérationnelles, et la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Instruments de capitaux propres :

Les instruments de capitaux propres comprennent principalement :

- Les titres des sociétés non consolidées, dont la juste valeur est déterminée en tenant compte de la dernière quote-part de situation nette connue ;
- Les parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IFRS 7.

Les instruments de capitaux propres sont par défaut enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à sa date de comptabilisation initiale (sauf instruments détenus à des fins de transaction) sans recyclage possible des plus ou moins-values de cession en résultat. En cas d'option, les dividendes restent enregistrés en résultat.

A ce jour, le Groupe n'a pas choisi d'utiliser cette option pour ses titres de participation non consolidés et parts d'OPCVM ne respectant pas les critères de qualification des équivalents de trésorerie.

Ces actifs financiers sont évalués par juste valeur par le biais du compte de résultat impactant la ligne « autres produits et charges financières ».

Prêts et Créances :

Cette catégorie inclut les prêts, les dépôts et cautionnements, les créances rattachées à des participations non consolidées, ainsi que les créances opérationnelles.

Cette catégorie d'actifs est évaluée à sa juste valeur lors de la comptabilisation initiale (ce qui, dans la plupart des cas, correspond à la valeur nominale), puis au coût amorti (selon la méthode du taux d'intérêt effectif « TIE ») diminué du montant des éventuelles pertes de valeur.

Le Groupe exerce son jugement pour évaluer les pertes de crédit attendues pour toute la durée de vie prévue de certains de ses actifs financiers.

Dépréciation des créances commerciales :

Le Groupe applique l'approche simplifiée d'IFRS 9 qui consiste à calculer la perte de crédit attendue sur la durée de vie de la créance commerciale. L'évaluation du risque est réalisée sur la base des données historiques des pertes réelles, de la balance âgée des créances, et en fonction de l'estimation du risque de défaut attendu tenant compte des garanties et des assurances de crédit contractées. Les pertes de crédit attendues sont constatées au compte de résultat sur la ligne « dotations nettes aux provisions et dépréciations ».

Dépréciation des autres prêts et créances :

La dépréciation est évaluée, au cas par cas, compte tenu de la dégradation potentielle du risque de crédit des contreparties sur un horizon de 12 mois.

Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les dépôts à vue, les dépôts à terme, et des placements liquides dans des valeurs mobilières de placement. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux.

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de Sicav monétaires. Elles sont enregistrées à leur juste valeur et toute variation de juste valeur est constatée en résultat.

Les dépôts à terme sont disponibles à tout moment. La rémunération minimum est garantie, par tranche croissante semestrielle. Tout déblocage avant l'échéance est possible sans pénalités. Ces dépôts font l'objet d'un calcul des intérêts à recevoir pour la période courue entre la date de souscription et la date de clôture.

b. Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers non dérivés comprennent les emprunts et autres financements, les concours bancaires courants, et les dettes opérationnelles.

Les passifs financiers du Groupe sont évalués initialement à leur juste valeur minorée des frais de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

c. Instruments dérivés

Les instruments dérivés comprennent les options d'achat, et les instruments de couverture de flux de trésorerie.

Afin de gérer son exposition au risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers cotés sur des marchés organisés de gré à gré avec des contreparties de premier plan.

Le Groupe utilise principalement des swaps de taux, des swaptions, des caps, floors et collars pour gérer son risque de taux lié au financement :

- Les swaps utilisés par le Groupe permettent de passer d'un taux variable à un taux fixe. Les résultats dégagés sur ces swaps de taux d'intérêt, venant en couverture de passifs financiers, sont comptabilisés de manière symétrique à celle des résultats sur les passifs couverts. Notamment, le différentiel entre les intérêts à payer et les intérêts à recevoir est comptabilisé en produit ou charge d'intérêt sur la durée de vie des passifs couverts ;
- Les swaptions utilisés par le Groupe permettent de passer, sur option, d'un taux variable à un taux fixe. Si l'option est exercée, les principes comptables relatifs aux swaps s'appliquent ;
- Les caps, floors et collars permettent de limiter le risque de variation à la hausse ou à la baisse des taux sur la dette à taux variable. Les résultats dégagés sur ces instruments sont comptabilisés de manière symétrique à celle des résultats sur les passifs couverts.

Concernant ces opérations de couverture de flux de trésorerie, le Groupe procède à l'évaluation en juste valeur de ses instruments dérivés.

L'efficacité est prouvée s'il existe une relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture et que celles-ci se contrebalancent mutuellement, en partie ou entièrement.

Seule la partie efficace d'une relation de couverture est prise en compte pour la comptabilité de couverture et est ainsi reconnue dans les autres éléments du résultat global. L'inefficacité est comptabilisée au compte de résultat sur la ligne « coût de l'endettement financier brut ». La reconnaissance de la variation de la valeur temps des options est enregistrée en autres éléments du résultat global.

Les pertes ou gains accumulés en capitaux propres liés aux instruments de couverture sont recyclés au compte de résultat sur la ligne « coût de l'endettement financier brut », comme un coût de la transaction couverte lorsque celle-ci se réalise.

2.1.11 Actions propres

Les actions autocontrôlées sont constatées en réduction des capitaux propres. Les profits et pertes résultant de la cession d'actions propres ainsi que les dividendes liés sont imputés, nets d'impôt, directement sur les capitaux propres.

2.1.12 Stocks

Conformément à IAS 2, les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

2.1.13 Provisions

Les provisions sont constituées au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Une provision n'est dotée dans les comptes du Groupe qu'à condition que le montant de la sortie de ressources qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation puisse être évalué de façon fiable. A défaut d'estimation fiable et/ou lorsque le Groupe estime disposer d'arguments solides et pertinents à l'appui de son instruction des contentieux, aucune provision n'est comptabilisée. L'information est alors présentée à la note 2.4.6 « Provisions courantes et non courantes ».

Les principales provisions constituées par le Groupe concernent les dépenses de suivi trentenaire, les coûts de gros entretien et renouvellement des installations en gestion déléguée ainsi que des risques et litiges divers.

a. Provisions pour suivi trentenaire

Le Parlement européen a adopté le 26 avril 1999 une nouvelle directive européenne relative à la mise en décharge des déchets. Cette directive prévoit notamment la répercussion dans le prix d'élimination des déchets admis en décharge, de l'ensemble des coûts afférents : installation, exploitation, garantie financière, désaffectation du site et entretien.

Par ailleurs, la réglementation française du 9 septembre 1997 prévoit l'obligation de suivi long terme sur 30 ans pour toutes les installations susceptibles d'être exploitées après le 14 juin 1999.

De fait, le Groupe constitue, pour ses centres de stockage de déchets ultimes des provisions pour suivi trentenaire.

Les dépenses de suivi trentenaire se composent principalement de coûts de traitements des lixiviats et biogaz et d'entretien et surveillance du site. L'exploitant doit constituer des garanties financières (cautions bancaires) pour couvrir ces coûts dans l'hypothèse où il ferait défaut. Ces coûts font l'objet d'un chiffrage

estimatif lors de la constitution de ces garanties financières sur la base notamment de l'estimation des volumes de lixiviat à traiter (au regard des tonnages enfouis et des données de pluviométrie observées) et des coûts standards moyens préconisés par l'Ademe. Le niveau de ces garanties financières est évalué par période triennale sur la base des coûts qui seraient supportés par le Groupe en cas d'arrêt d'exploitation du site.

La provision est évaluée sur la base de ces garanties financières. Elle est constituée progressivement au cours de la période d'exploitation, puis sera reprise pendant la période de suivi trentenaire.

S'agissant de provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois, les provisions de suivi trentenaire font l'objet d'une actualisation financière.

b. Provisions pour gros entretien et renouvellement des installations en gestion déléguée

Une provision pour gros entretien et renouvellement est constituée afin de couvrir les coûts de maintenance et renouvellement des installations des sites en gestion déléguée, nécessaire pour rendre les installations en état d'exploitation à la fin du contrat.

c. Provisions pour litiges divers

Elles sont constituées en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Particulièrement dans le cas de vérification fiscale, le montant des redressements notifiés (ou en cours de notification) par l'administration ne fait pas l'objet d'une provision si la Société concernée et le Groupe estiment que les points soulevés ne sont pas fondés ou s'il existe une probabilité satisfaisante de faire valoir le bien-fondé de leur position dans le contentieux en cours les opposant à l'administration.

d. Engagements envers le personnel

Le Groupe participe à des régimes complémentaires de retraite ou autres avantages long terme au profit des salariés. Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies :

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, l'engagement du Groupe se limite au versement des cotisations prévues. Les contributions versées aux régimes sont enregistrées en charges de la période.

Le cas échéant, les contributions restant à acquitter au titre de l'exercice sont provisionnées.

Au sein du Groupe, les régimes à cotisations définies regroupent principalement la couverture sociale et médicale.

Régimes à prestations définies :

Les régimes à prestations définies sont ceux par lesquels l'employeur garantit aux salariés ou à certaines catégories d'entre eux le niveau futur de prestations ou ressources complémentaires définies dans l'accord ou la convention collective, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté du salarié (engagement dit de résultat). Les régimes à prestations définies peuvent soit être financés par des versements à des fonds externes spécialisés, soit être gérés de manière interne.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies regroupent les indemnités de départ à la retraite, et les médailles du travail.

Les engagements de retraite et assimilés résultant de régimes à prestations définies font l'objet d'une provision selon la méthode des unités de crédits projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestation, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation envers les salariés. Les hypothèses actuarielles (date de départ à la retraite, évolution de carrière et augmentation des salaires, probabilité du salarié d'être encore présent dans le Groupe à l'âge de la retraite) utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur.

L'obligation est actualisée sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel », le Groupe applique les principes suivants :

- Les pertes et gains actuariels (changement d'hypothèses ou effet d'expérience) sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » ;
- L'intégralité des impacts des nouvelles modifications de régime est constaté en « résultat opérationnel courant » ;
- L'intégralité des avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés du Groupe sont reconnus au bilan consolidé ;
- Les produits d'intérêts des actifs de couverture de régimes de retraite sont calculés à partir du même taux que le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

La charge de l'exercice comprend :

- Le coût des services rendus au cours de l'exercice, ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime, sont comptabilisés en résultat opérationnel courant dans la rubrique « dotations nettes aux provisions et dépréciations » ;
- L'impact de la désactualisation de la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en résultat financier dans la rubrique « autres charges financières » et « autres produits financiers ».

Pour les régimes à prestations définies financés par des fonds de pension, les actifs de ces plans sont évalués à leur juste valeur.

Les principaux engagements de retraite et assimilés concernent principalement les filiales françaises du Groupe.

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision concernent le versement de gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société. Toutefois, s'il s'avère que les versements antérieurs cumulés excèdent le montant de l'engagement à la date de clôture, une charge constatée d'avance est comptabilisée dans les comptes pour la différence.

L'obligation est présentée au bilan, nette, le cas échéant, des actifs de régime évalués à la juste valeur.

2.1.14 Coûts d'emprunt

Les intérêts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, à l'exception :

- Des coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'actifs exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus : ces derniers sont incorporés au coût de ces actifs ;
- Des coûts directement attribuables à la mise en place d'un financement ou d'un refinancement : ces derniers sont comptabilisés en déduction du financement instauré et recyclés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

2.1.15 Impôts sur les résultats

a. Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2000, le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale. Il est précisé que l'option pour le régime de Groupe a été renouvelée au 1er janvier 2005 pour une nouvelle période de 5 ans puis par tacite reconduction par période de 5 ans. Sont incluses dans le champ d'application de ce régime toutes les sociétés commerciales françaises détenues directement ou indirectement au moins à 95% par Séché Environnement.

b. Imposition différée

Des impôts différés sont calculés et comptabilisés généralement sur toutes les différences temporelles existantes entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Ils sont calculés selon la règle du report variable, société par société. Selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible.

Les soldes nets d'imposition différée sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque entité fiscale. Les actifs nets d'impôts différés ne sont comptabilisés que si la Société a une raisonnable assurance de les récupérer au cours des prochaines années, au regard de ses perspectives d'activité et de la réglementation fiscale en vigueur.

2.1.16 Reconnaissance du revenu

La norme IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des produits sont à comptabiliser, pour quel montant et quand ils doivent l'être.

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 en recourant à la méthode de l'impact cumulatif (sans mesures de simplification pratique).

La norme préconise de comptabiliser le chiffre d'affaires au moment où le client obtient le contrôle des biens et services achetés. Un certain degré de jugement est requis pour déterminer le moment auquel s'opère le transfert de contrôle (à un instant donné, ou au fur et à mesure).

Les contrats clients du Groupe Séché Environnement sont scindés en contrats conclus avec les collectivités et avec les industriels :

- Contrats avec les collectivités :

Sur les marchés passés avec les collectivités, les contrats sont en général pluriannuels (3 à 5 ans, renouvelables par tacite reconduction) : s'agissant de catégories de déchets de nature assez homogène dans le temps et leur production étant assez récurrente, leur tarification est contractualisée en fonction de leur nature et pondérée par les volumes.

Toutefois, il faut noter au sein de ce portefeuille clients collectivités, la particularité et l'importance des contrats de Délégation de Service Public (DSP), actuellement au nombre de 3, conclus pour la gestion déléguée d'incinérateurs d'ordures ménagères.

Font exception à cette contractualisation pluriannuelle notamment les contrats de Dépollution / Décontamination qui sont nécessairement ponctuels (de quelques jours à quelques mois en général) compte tenu de leur nature. Ils peuvent être de taille unitaire variable, et quelquefois significative à l'échelle du Groupe (de quelques centaines de milliers d'euros à quelques millions d'euros) compte tenu de l'importance des travaux.

- Contrats avec les industriels

Sur les marchés passés avec les industriels, les contrats sont principalement ponctuels (inférieurs à un an). En effet, s'agissant de catégories de déchets par nature très hétérogène, la tarification des prestations est étroitement dépendante de la nature chimique des déchets, de leur dangerosité, de la difficulté des traitements requis, de la disponibilité des outils etc. Chaque « lot » de déchets produit par un client industriel est ainsi tarifé différemment, étant entendu qu'un même client peut produire, à

différents moments, différents types de déchets. Les prestations proposées de façon distincte consistent, selon les cas, en l'enfouissement, l'incinération, le tri ou le transport des déchets.

Entrent également dans ce mode de tarification les contrats de dépollution conclus avec les industriels, avec les mêmes caractéristiques que les contrats de dépollution conclus avec les collectivités.

Font exception notable à cette pratique :

- Les contrats d'externalisation de la gestion de déchets passés avec de grands industriels, qui sont en général conclus pour des durées initiales moyennes de 18 mois à 5 ans.
- Les contrats de fourniture d'énergie issue des activités de valorisation énergétique, qui pour certains entrent dans un cadre contractuel réglementé, donnent lieu à des contractualisations longues ou donnent lieu à des contractualisations pluriannuelles mais de durée variable.

L'analyse de ces types de contrats au regard d'IFRS15 est décrite ci-dessous :

Type de contrat	Contrats et obligations de prestations identifiées	Prix de la transaction	Modalité de reconnaissance du chiffre d'affaires
Délégation de service public	Ces contrats conclus avec des collectivités peuvent inclure des prestations de construction (incinérateur, plateforme) et d'exploitation des installations pour le traitement des déchets apportés par les collectivités. Ils peuvent aussi prévoir la possibilité pour l'exploitant d'utiliser les capacités résiduelles des installations pour le traitement des déchets de tiers et de revendre les résidus ou l'énergie produits par le traitement. Maintenance des équipements et obligations de Gros Entretien et Renouvellement considérées comme des coûts nécessaires pour rendre la prestation de service et non comme des obligations de prestations. Contrat avec les tiers (utilisation de la capacité résiduelle) comportant une obligation de prestations liée aux traitements des déchets	Le prix est généralement composé d'une part fixe forfaitaire et d'un montant à la tonne de déchets traités. Il n'a pas été identifié de contrepartie variable significative. Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets traités.	Pour la partie Construction : à l'avancement des travaux Pour la partie traitement de déchets : partie fixe afférente à la période + à l'avancement sur la base du tonnage traité
Enfouissement	Ces contrats regroupent des prestations de stockage de déchets dangereux et de déchets non dangereux. Contrat comportant une obligation de prestations liée au stockage des déchets	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets stockés.	A l'avancement sur la base du tonnage stocké
Incineration	Ces contrats sont relatifs aux traitements thermiques (tels que incinération) des déchets dangereux et non dangereux. Contrat comportant une obligation de prestations liée au traitement thermique des déchets	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets traités.	A l'avancement sur la base du tonnage traité
Tri / plateforme	Ces contrats prévoient une prestation de collecte, prétraitement de déchets valorisables (tri mécano biologique, maturation, déchets d'activités économiques, combustible solide de récupération, bois), prestations de tri effectués par les centres de tri du Groupe et gestion des solutions de destruction. Contrat comportant une obligation de prestations liée au tri des déchets et / ou au traitement des déchets	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets traités.	A l'avancement sur la base du tonnage traité
Offres globales	Ces contrats concernent une offre globale de réalisation des prestations pouvant porter sur dépollution, collecte, tri, transport et radioprotection. Contrat comportant une obligation de prestations correspondant au service global de dépollution	Le prix est généralement fixé sur la base d'un prix forfaitaire global pour l'ensemble de la prestation	A l'avancement sur la base de la réalisation des phases de travaux définies contractuellement
Dépollution - Déshydratation - Désamiantage - Pyrotechnie - Radioprotection	Ces contrats sont conclus pour des prestations de dépollution des sols, des bâtiments pollués (démantèlement, élimination, maintenance). Contrat comportant une obligation de prestations de dépollution	Pour la déshydratation, le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets traités. Pour la dépollution, le désamiantage, la pyrotechnie et la déshydratation, le prix est généralement fixé sur la base d'un prix forfaitaire global pour l'ensemble de la prestation	A l'avancement sur la base du tonnage traité A l'avancement en fonction de la réalisation de la prestation
Transport	Ces contrats sont conclus pour des prestations de transport de déchets, Refiom, Refidi et mâchefers. Contrat comportant une obligation de prestations correspondant au transport des déchets	Le prix est généralement fixé sur la base d'une grille tarifaire par tonne au kilomètre parcouru prenant en compte le département de départ / d'arrivée et le type de véhicule utilisé pour la réalisation de la prestation	A l'issue de la réalisation de la prestation
Valorisation matière	Ces contrats sont conclus pour des prestations de régénération de produits usagés, de purification d'intermédiaires de synthèse, de décontamination des métaux, et de traitement des gaz. Contrat comportant une obligation de prestations correspondant au traitement des polluants	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de produit traité ou obtenu.	A la livraison sur la base des quantités produites
Valorisation énergétique	Ces contrats ont pour objet la fourniture d'électricité et de vapeur à base de biogaz, de CSR ou de bois. Contrat comportant une obligation de prestations liée à la vente d'énergie	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la quantité d'énergie produite.	A la livraison sur la base des quantités produites

Concernant les contrats pluriannuels, lorsqu'il apparaît probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits, une perte à terminaison est constatée en charge de la période pour la totalité de la différence. L'appréciation du caractère déficitaire se fait au niveau du contrat selon les dispositions d'IAS 37. Un contrat est qualifié de déficitaire dès lors que les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques à recevoir attendus au contrat. Le Groupe comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs dédiés à un contrat avant toute comptabilisation d'une provision séparée pour le contrat déficitaire.

Enfin, la comptabilisation de la contrepartie des produits des activités ordinaires générées dans le cadre des activités de concession de service public est comptabilisée conformément à l'interprétation IFRIC 12 (Cf. Note 2.1.8 « Contrat de concession »).

Précision sur la notion d'offres globales :

La notion d'« Offre globale » constitue en réalité une offre de services en tant que telle, offre suivie de façon distincte des autres prestations.

Il s'agit d'une offre de gestion des déchets proposée à des industriels souhaitant bénéficier d'une prestation intégrée, à réaliser généralement sur le site industriel lui-même (il s'agit des déchets générés par les industriels). L'offre ainsi proposée couvre globalement la collecte des déchets sur le site, le tri de ces déchets et leur transport et traitement. Nous considérons que cette offre constitue une unique obligation de prestation.

Cette prestation est par nature récurrente (elle intervient en continue sur base journalière), de longue durée et fait l'objet de contrats pluriannuels d'une durée initiale comprise entre 18 mois et 5 ans.

Cette offre est facturée sur une base mixte :

- Une base forfaitaire au titre de la prestation de gestion récurrente (rémunération des équipes du Groupe intervenant directement sur le site du client industriel),
- et une part variable qui dépend des tonnages effectivement traités.

Dans les deux cas, la prestation « Offre globale » est facturée sur la base d'un transfert continu du contrôle de la prestation, en fonction des unités d'œuvres consommées (-facturation sur une base proche des temps réellement passés par les équipes sur place et partie variable facturée en fonction des tonnages réellement collectés/évacués).

La prestation « offre globale » étant rendue progressivement, son chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement. Dans la mesure où la facturation reflète le rythme selon lequel la prestation est rendue au client et en application de la simplification pratique offerte par le paragraphe B16 d'IFRS 15, le chiffre d'affaires de l'Offre globale est comptabilisé sur la base de la facturation faite au client.

Ainsi, la mesure de l'avancement du chiffre d'affaires « Offre globale » ne s'appuie pas sur la méthode des jalons techniques au sens d'IAS 11.

2.1.17 Eléments financiers au compte de résultat

a. Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie

Le poste "produits de trésorerie et équivalent de trésorerie" comprend principalement les revenus des instruments financiers portés par le Groupe nets des éventuelles provisions constatées et le résultat de cession des équivalents de trésorerie, net des pertes de valeurs constatées sur les équivalents de trésorerie portés à l'actif.

b. Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier brut comprend les charges d'intérêt sur les emprunts calculés au taux d'intérêt effectif (« TIE ») ainsi que le coût de la couverture de taux sur ces mêmes emprunts.

Le coût de l'endettement financier net correspond au coût de l'endettement financier brut sous déduction des produits de trésorerie et équivalents de trésorerie.

c. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers correspondent aux revenus des prêts et créances financiers, aux dividendes versés des sociétés non consolidées, au résultat de change, à la désactualisation des provisions et aux pertes de valeur sur actifs financiers.

2.1.18 Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, augmenté des effets des options dilutives.

2.1.19 Changement de méthode et d'estimation comptable

a. Changement de méthode de présentation comptable

Afin d'améliorer son information financière, le Groupe a opté, à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2019, pour la présentation des subventions d'investissement publiques en diminution de valeur brute de l'investissement concerné prévu par la norme IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique ». Cette option, déjà utilisée par d'autres groupes européens du secteur de la valorisation des déchets, permet de mieux refléter le modèle économique du Groupe dans le domaine de ses investissements industriels.

Les subventions d'investissements publiques, jusqu'alors comptabilisées en produits différés, sont désormais comptabilisées en diminution de l'actif brut et constatées en produits sur la durée d'utilité de l'actif amortissable par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

Les impacts chiffrés du changement de présentation sur les états financiers du Groupe sont présentés comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	Impact du changement de présentation	01/01/19 retraité
Immobilisations corporelles	235 907	(12 751)	223 156
Passifs financiers opérationnels courants	221 189	(12 751)	208 438

Par ailleurs, le Groupe s'est conformé aux évolutions normatives précisées dans la note 2.1.1 « Base de préparation et de présentation des états financiers ».

b. Changement d'estimation comptable

Le Groupe n'a procédé à aucun changement d'estimation comptable.

2.2. Mouvements de périmètre et autres faits marquants

2.2.1 Principaux mouvements de périmètre

La liste des filiales et entreprises associées du Groupe est présentée à la note 2.3 « Périmètre de consolidation ».

a. Acquisition du Groupe sud-africain Interwaste :

Le 9 janvier 2019, la société Séché South Africa Proprietary Limited a pris le contrôle exclusif de 100% du Groupe sud-africain « Interwaste Holdings Limited », et ses filiales.

A travers cette acquisition, Séché Environnement souhaite prendre une position forte en Afrique du Sud et en Afrique australe, pour y accompagner la croissance et la transformation des marchés des déchets au sein d'une démarche d'économie circulaire.

Interwaste Holdings Limited et ses filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe depuis le 1er janvier 2019, à l'exception de la société Interwaste Industrial Cleaning Pty Ltd consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Le prix d'acquisition est un montant fixe de 32 millions d'euros, payé le 27 février 2019.

L'affectation au 31 décembre 2019 du prix d'acquisition est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	A la date d'acquisition (au taux de change ZAR/EUR du 1 ^{er} janvier 2019)
Actifs et passifs nets acquis	30 491
Goodwill résultant de l'acquisition (Cf. 2.4.1 a))	1 923
Juste valeur de la contrepartie transférée	32 414
Trésorerie acquise	5 954

L'allocation du prix d'acquisition a conduit à valoriser à la juste valeur des contrats clients pour un montant brut de 4 millions d'euros amortis à compter du 1^{er} janvier 2019 sur une durée moyenne de quatre ans (Cf. 2.4.1. b)).

Au cours de la période, le Groupe a réalisé l'ensemble des travaux d'allocation du prix d'acquisition conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprises. Cette affectation est définitive.

b. Acquisition du Groupe italien Mecomer :

Le 17 avril 2019, la société Sèché Environnement a acquis 90% du Groupe italien Mecomer, constitué des sociétés Mecomer S.r.l, et Depo S.r.l.

A travers cette acquisition, Sèché Environnement prend une position de premier plan sur les marchés italiens de la gestion des déchets dangereux et devient ainsi un opérateur local disposant d'une reconnaissance au cœur d'une des régions les plus industrielles du sud de l'Europe.

Stefano Ferrante, actuel dirigeant et fils du fondateur, conserve une participation minoritaire dans le capital de 10% et continuera d'accompagner le développement de Mecomer aux côtés de Sèché Environnement en tant que Directeur général.

Le Groupe Mecomer est consolidé selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe depuis le 1er avril 2019.

La juste valeur de la contrepartie transférée est estimée à 48.7M€. Le prix décaissé au cours de l'exercice 2019 est de 34M€.

L'affectation au 31 décembre 2019 du prix d'acquisition est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	A la date d'acquisition
Actifs et passifs nets acquis	19 733
Goodwill résultant de l'acquisition (Cf. 2.4.1 a))	28 947
Juste valeur de la contrepartie transférée	48 680
Trésorerie acquise	5 406

L'allocation du prix d'acquisition a conduit à valoriser à la juste valeur des contrats clients pour un montant brut de 15 millions d'euros amortis à compter du 1^{er} avril 2019 sur une durée de 7 ans (Cf. 2.4.1.b)).

Au cours de la période, le Groupe a réalisé l'ensemble des travaux d'allocation du prix d'acquisition conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprises.

c. Acquisition de société chilienne Ciclo S.A.:

Le 3 octobre 2019, la société Sèché Environnement a acquis, via sa société Sèché Chile SpA, 70% de la société chilienne Ciclo S.A.

Cette acquisition va permettre de mettre en œuvre un projet innovant de développement de solutions intégrées pour la gestion de déchets industriels dans la région métropolitaine de Santiago, au sein d'une démarche promouvant l'économie circulaire et le développement durable. Ce projet prévoit la création d'installations aux plus hautes normes internationales pour la valorisation, le traitement et le stockage de déchets industriels, en particulier des déchets dangereux.

La société Ciclo S.A. est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe depuis le 1er octobre 2019.

La détermination du goodwill est provisoire au 31 décembre 2019, l'estimation du prix d'acquisition et son allocation étant en cours d'analyse à la date de clôture.

L'affectation au 31 décembre 2019 du prix d'acquisition est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	A la date d'acquisition (au taux de change CLP/EUR au 1 ^{er} oct 2019)
Actifs et passifs nets acquis	2 857
Goodwill résultant de l'acquisition (Cf. 2.4.1 a))	4 038
Juste valeur de la contrepartie transférée	6 895
Trésorerie acquise	810

d. Acquisition de la participation complémentaire de la société péruvienne Kanay avec prise de contrôle :

Le 29 mars 2019, Séché environnement a exercé les options d'achat lui offrant la possibilité d'acquérir les 51% de la participation résiduelle de la société Kanay pour un prix de 1.2 millions d'euros. Cette prise de contrôle a généré une réévaluation à la juste valeur de la quote-part de la participation antérieurement détenue de - 1 million d'euros compensée par le résultat de sortie des titres anciennement mis en équivalence pour 0,2 million d'euros soit un impact de -0,7 million d'euros sur le résultat opérationnel en « autres produits et charges opérationnels » (Cf.2.4.13)).

Par ailleurs, un goodwill a été constaté à hauteur de 9 millions d'euros (Cf. 2.4.1 a)).

Désormais détenue à 100%, la société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale. L'impact de cette prise de contrôle a en effet conduit à modifier la méthode de consolidation de la société, celle-ci étant auparavant consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

e. Acquisition de la participation complémentaire de la société péruvienne Taris sans prise de contrôle :

En mars 2019, Séché Environnement a acquis 7,01% de la société péruvienne TARIS portant ainsi sa participation de 92,99% à 100%, pour un prix d'acquisition de 1.6 million d'euros.

S'agissant d'une entité déjà intégrée globalement, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise vient diminuer les capitaux propres part du groupe à hauteur de 1,2 M€.

f. Ouvertures de filiales :

- Janvier 2019 : Séché Health Arequipa, société péruvienne consolidée selon la méthode de l'intégration globale. La société, créée le 29 août 2018, a été mise en activité au cours du premier semestre 2019.
- Mai 2019 : Création de Séché Urgences Intervention, société française consolidée selon la méthode de l'intégration globale mise en activité au cours du second semestre 2019.
- Septembre 2019 : Création de Séché Chile SpA, société chilienne consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

La contribution aux principaux agrégats du compte de résultat consolidé des acquisitions significatives citées précédemment est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2019 Publié	Effet des prises de contrôle	Groupe Interwaste ⁽¹⁾	Groupe Mecomer ⁽²⁾	KANAY ⁽¹⁾	31 décembre 2019 Retraité
Chiffre d'affaires	704 419	102 562	64 443	34 780	3 339	601 857
Excédent brut d'exploitation	135 373	18 634	10 658	9 792	(1 816)	116 739
Résultat opérationnel courant	47 803	10 528	4 626	8 139	(2 237)	37 275
Résultat opérationnel	46 763	10 523	4 620	8 138	(2 236)	36 240
Résultat financier	(17 473)	(1 784)	(667)	(104)	(1 013)	(15 689)
Résultat net	18 888	4 921	2 480	5 689	(3 249)	13 966
<i>Dont part des participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>(1 063)</i>	<i>(893)</i>	<i>(324)</i>	<i>(569)</i>	-	<i>(170)</i>
Dont part du Groupe	17 825	4 028	2 156	5 121	(3 249)	13 797

(1) : consolidé à partir du 1er janvier 2019

(2) : consolidé à partir du 1er avril 2019

Aucune acquisition avec prise de contrôle n'avait été réalisée au cours de l'exercice 2018.

Aucune cession significative avec ou sans perte de contrôle n'a été réalisée au cours de l'exercice 2019, ni au cours de l'exercice 2018.

2.2.2 Autres faits marquants de l'exercice

Refinancement de la dette bancaire :

Séché Environnement a procédé, en mai 2019, au refinancement à moyen terme de sa dette financière à travers l'émission d'un emprunt obligataire de 80 millions d'euros réparti en deux tranches :

- 60 millions d'euros à maturité 7 ans (2026), portant un coupon de 2,90 % ;
- 20 millions d'euros à maturité 8 ans (2027), portant un coupon de 3,05 %.

Ces opérations permettent à Séché Environnement de refinancer les récentes acquisitions à l'international et précédemment financées par des tirages sur la ligne de crédit syndiquée.

2.3. Périmètre de consolidation

Dénomination	Ville	Pays	% d'intérêt	% d'intérêt	Méthode	Méthode
			31/12/2018	31/12/2019	d'intégration	d'intégration
31/12/2018						
SOCIETE MERE						
Séché Environnement	Changé	France	mère	mère	mère	mère
FILIALES CONSOLIDEES						
Alcéa	Changé	France	100	100	IG	IG
Béarn Environnement	Pau	France	100	100	IG	IG
Ciclo	Quilicura	Chili	-	70	-	IG
Depo	Milan	Italie	-	90	-	IG
Drakenstein Energy Pty	Johannesbourg	Afrique du Sud	-	100	-	IG
Drimm	Montech	France	100	100	IG	IG
Earth 2 Earth Pty Ltd	Johannesbourg	Afrique du Sud	-	100	-	IG
East Gauteng Energy Pty Ltd	Johannesbourg	Afrique du Sud	-	100	-	IG
Ecosite de la Croix Intelle	Changé	France	100	100	IG	IG
Eden Waste Construction Ltd	Johannesbourg	Afrique du Sud	-	75	-	IG
Eden Waste Management Ltd	Johannesbourg	Afrique du Sud	-	75	-	IG
Eden Waste Operations Ltd	Johannesbourg	Afrique du Sud	-	75	-	IG
Energécie	Changé	France	74,6	74,6	IG	IG
Envirowaste SA Pty Ltd	Johannesbourg	Afrique du Sud	-	100	-	IG
Gabarre Energies	Les Abymes	France	51	51	IG	IG
Gerep	Paris	France	50	50	MEE	MEE
Greens Scrap Recycling Pty Ltd	Johannesbourg	Afrique du Sud	-	100	-	IG
IberTredi Medioambiental	Barcelone	Espagne	100	100	IG	IG
Interwaste Environmental Solut	Johannesbourg	Afrique du Sud	-	100	-	IG
Interwaste Environmental Solut	Johannesbourg	Afrique du Sud	-	99	-	IG
Interwaste Holding Ltd	Johannesbourg	Afrique du Sud	-	100	-	IG
Interwaste Industrial Cleaning I	Johannesbourg	Afrique du Sud	-	50	-	MEE
Interwaste On-site Pty Ltd	Johannesbourg	Afrique du Sud	-	49	-	IG
Interwaste Properties Pty Ltd	Johannesbourg	Afrique du Sud	-	100	-	IG
Interwaste Pty	Johannesbourg	Afrique du Sud	-	100	-	IG
IWE Fleet Sales Pty	Johannesbourg	Afrique du Sud	-	100	-	IG
Kanay	Lima	Pérou	49	100	MEE	IG
Karuy Energy	-	Guadeloupe	24,00	24,00	MEE	MEE
La Barre Thomas	Rennes	France	40	40	MEE	MEE
Limpopo Platinum Waste Pty Ltd	Johannesbourg	Afrique du Sud	-	70	-	IG
Masakhane Interwaste Pty Ltd	Johannesbourg	Afrique du Sud	-	65	-	IG
Mecomer	Milan	Italie	-	90	-	IG
Moz Environmental Limitada	Johannesbourg	Afrique du Sud	-	100	-	IG
Opale Environnement	Calais	France	100	100	IG	IG
Platinum Waste Resources Pty L	Johannesbourg	Afrique du Sud	-	51	-	IG
Sabsco Asia	Singapore	Singapour	76	76	IG	IG
Sabsco Limited	Kent	Royaume Uni	76	76	IG	IG
Sabsco Malaysia	Petaling Jaya	Malaisie	76	76	IG	IG
SAEM Transval	: Georges les Baillargeat	France	35	35	MEE	MEE

Dénomination	Ville	Pays	% d'intérêt	% d'intérêt	Méthode	Méthode
			31/12/2018	31/12/2019	d'intégration	d'intégration
FILIALES CONSOLIDEES						
SCI LCDL	Changé	France	99,8	99,8	IG	IG
SCI Les Chênes Secs	Changé	France	99,8	99,8	IG	IG
SCI Mézerolles	Changé	France	99,99	99,99	IG	IG
Séché Alliance	Changé	France	99,94	99,94	IG	IG
Séché Chile Spa	Las Condes	Chili	-	100	-	IG
Séché Développement	Changé	France	100	100	IG	IG
Séché Éco-Industries	Changé	France	99,99	99,99	IG	IG
Séché Éco-services	Changé	France	99,98	99,98	IG	IG
Séché Energies	Changé	France	100	-	IG	-
Séché Environnement Ouest	Changé	France	100	100	IG	IG
Seche Health Arequipa	Lima	Pérou	-	100	-	IG
Séché Healthcare	Changé	France	100	100	IG	IG
Séché South Africa	Johannesburg	Afrique du Sud	100	100	IG	IG
Séché Transports	Changé	France	99,5	99,5	IG	IG
Séché Urgences Interventions	La Guerche-de-Bretagne	France	-	100	-	IG
Sem Tredi	Mexico	Mexique	100	100	IG	IG
Sénergies	Changé	France	80	80	IG	IG
Sénéval	Strasbourg	France	99,9	99,9	IG	IG
Singapour MTT	Singapore	Singapour	76	76	IG	IG
Sodicome	Saint-Gilles	France	100	100	IG	IG
Sogad	Le Passage	France	50	50	MEE	MEE
Solarca Castilla	Puertollano	Espagne	76	76	IG	IG
Solarca France	Marseille	France	71,03	71,03	IG	IG
Solarca Portugal	Setubal	Portugal	76	76	IG	IG
Solarca Qatar	Doha	Qatar	37,24	37,24	IG	IG
Solarca Russie	Moscou	Russie	76	76	IG	IG
Solarca SL	La Selva Del Camp	Espagne	76	76	IG	IG
Solarca USA	La Porte Texas	Etats Unis	76	-	IG	-
Solena	Viviez	France	60	60	IG	IG
Soluciones Ambientales Del No	Antofagasta	Chili	100	100	IG	IG
Sotrefi	Etupes	France	100	100	IG	IG
Spelchim Processing	Saint-Vulbas	France	100	100	IG	IG
Taris	Lima	Pérou	92,99	100	IG	IG
Therm-Service	Seevetal	Allemagne	76	76	IG	IG
Tredi Argentina	Buenos Aires	Argentine	100	100	IG	IG
Tredi SA	Saint-Vulbas	France	100	100	IG	IG
Triadis Services	Etampes	France	100	100	IG	IG
UTM	Lübeck	Allemagne	100	100	IG	IG
Valls Quimica	Valls	Espagne	100	100	IG	IG

Filiales non consolidées

Certaines sociétés ont été exclues du périmètre de consolidation compte tenu de l'absence d'activité portées par ces dernières.

<i>(en milliers d'euros)</i>	% détention du Groupe	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Juste valeur de la participation
Solarca Chile	75,24%	(5)	(6)	Ns
Solarca Maroc	76,00%	NC	NC	Ns
Solarca Italie	76,00%	NC	NC	Ns
Solarca South Africa	76,00%	17	15	Ns
Solarca Brasil	76,00%	19	(17)	Ns

NC: Non Communiqué. Ns : Non significatif

2.4. Notes annexes aux états financiers consolidés

2.4.1 Immobilisations incorporelles

a. Goodwill

La synthèse des goodwill, ventilés par UGT est la suivante :

	Valeur brute							
<i>(en milliers d'euros)</i>	France	Allemagne	Espagne	Chili	Pérou	Afrique du Sud	Italie	Total
Au 31 décembre 2018	257 255	3 582	12 050	2 765	15 461	-	-	291 113
Variations de périmètre	-	-	-	4 038	8 956	1 987	28 947	43 928
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Écart conversion	-	-	-	(405)	885	86	-	566
Autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2019	257 255	3 582	12 050	6 398	25 302	2 073	28 947	335 607
	Perte de valeur							
<i>(en milliers d'euros)</i>	France	Allemagne	Espagne	Chili	Pérou	Afrique du Sud	Italie	Total
Au 31 décembre 2018	(20 220)	-	(5 674)	-	-	-	-	(25 894)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Écart conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
Autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2019	(20 220)	-	(5 674)	-	-	-	-	(25 894)
	Valeur nette							
<i>(en milliers d'euros)</i>	France	Allemagne	Espagne	Chili	Pérou	Afrique du Sud	Italie	Total
Au 31 décembre 2018	237 035	3 582	6 376	2 765	15 461	-	-	265 220
Variations de périmètre	-	-	-	4 038	8 956	1 987	28 947	43 928
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Écart conversion	-	-	-	(405)	885	86	-	566
Autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2019	237 035	3 582	6 376	6 398	25 302	2 073	28 947	309 714

Sans indice de perte de valeur, les tests de dépréciation sont réalisés une fois par an, au 31 décembre. Le test de dépréciation réalisé en 2019, selon les modalités précisées dans la note 2.1.7 d) « Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles », a permis de conclure à l'absence de dépréciation à constater.

Le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini d'une part, et le taux de croissance de l'activité d'autre part sont les hypothèses les plus sensibles concernant l'évaluation des tests de dépréciation. Une hausse de 0,5 point de base du taux d'actualisation aurait pour effet de minorer la juste valeur des flux de trésorerie du Groupe de 101.6 millions d'euros. Une telle minoration ne conduirait pas le Groupe à constater de perte de valeur. Une baisse de 0,2 point du taux de croissance à l'infini aurait pour effet de minorer la juste valeur des flux de trésorerie du Groupe de 43 millions d'euros. Une baisse annuelle de 1 point du taux de croissance de l'activité des 3 premières années du plan induirait une minoration de 23.4 millions d'euros de la juste valeur des goodwill du Groupe, et ne conduirait pas à constater de perte de valeur.

Il est par ailleurs précisé que l'analyse de sensibilité n'a pas fait apparaître de scénario probable selon lequel la valeur recouvrable des UGT deviendrait inférieure à leur valeur nette comptable.

b. Tableau de variation des autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Logiciels, brevets	Actifs incorporels du domaine concédé	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute				
Au 31 décembre 2017	10 512	61 837	20 784	93 134
Acquisitions	1 513	7 759	1 793	11 065
Cessions	(381)	(100)	(940)	(1 421)
Autre	73	-	(35)	38
Au 31 décembre 2018	11 717	69 496	21 602	102 816
Acquisitions	1 111	-	3 036	4 147
Cessions	(510)	-	(36)	(546)
Variation de périmètre	99	-	24 416	24 515
Ecart de conversion	23	-	359	381
Changement de méthode	-	-	(4 355)	(4 355)
Autre	8	-	(241)	(233)
Au 31 décembre 2019	12 448	69 496	44 781	126 726
Amortissements et pertes de valeur				
Au 31 décembre 2017	(9 370)	(12 219)	(5 713)	(27 303)
Dotations	(1 053)	(3 774)	(734)	(5 561)
Diminutions	369	85	60	514
Autre mouvements	-	-	-	-
Au 31 décembre 2018	(10 054)	(15 908)	(6 387)	(32 349)
Dotations	(1 180)	(4 147)	(4 136)	(9 463)
Pertes de valeurs	-	-	61	61
Cessions	570	-	(371)	199
Variation de périmètre	(6)	-	21	15
Ecart de conversion	(1)	-	(50)	(51)
Autre	15	-	2	17
Au 31 décembre 2019	(10 656)	(20 055)	(10 860)	(41 571)
Valeurs nettes				
Au 31 décembre 2017	1 142	49 618	15 071	65 831
Au 31 décembre 2018	1 663	53 588	15 215	70 467
Au 31 décembre 2019	1 792	49 441	33 920	85 154

Aucune immobilisation incorporelle n'a été générée en interne.

Les lignes « Autre » correspondent principalement à des reclassements de compte à compte.

La ligne « Variation de périmètre » des autres immobilisations incorporelles pour un montant brut de 24.4 millions d'euros correspond à la reconnaissance à la juste valeur des contrats clients identifiés dans le cadre des prises de contrôle des Groupes Mecomer et Interwaste pour respectivement 15 millions euros et 4 millions d'euros (Cf. Note 2.2.1).

La ligne « changement de méthode » fait référence au reclassement des subventions.

2.4.2 Immobilisations corporelles

a. Tableau de variation des immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Inst. Techn.	Matériel de transport	Agencements	Matériel de bureau	Immobilisations en cours	Location	Total
Valeur brute									
Au 31 décembre 2018	34 299	183 186	425 651	20 898	90 276	11 665	19 810	19 401	805 184
Acquisitions	1 165	9 433	20 785	2 692	6 841	1 378	24 331	5 766	72 391
Cessions	-	(16 588)	(14 701)	(5 566)	(353)	(927)	(44)	(247)	(38 426)
Variation de périmètre	4 760	10 521	2 538	31 157	10 771	2 877	4 365	25 149	92 138
Ecart de conversion	5	(45)	216	1 233	429	128	(95)	810	2 681
Changement de méthode (IFRS16 et subvention)	-	(141)	(4 839)	-	(4 026)	-	-	27 197	18 191
Autre	(299)	8 359	4 061	417	(181)	879	(13 698)	-	(462)
Au 31 décembre 2019	39 930	194 725	433 711	50 831	103 757	16 000	34 669	78 076	951 697
Amortissements et pertes de valeur									
Au 31 décembre 2018	(7 297)	(130 564)	(339 516)	(18 338)	(54 716)	(9 712)	-	(9 135)	(569 280)
Dotations	(510)	(17 939)	(21 845)	(3 446)	(6 108)	(1 601)	-	(13 292)	(64 741)
Pertes de valeurs	-	-	46	-	-	-	-	-	46
Cessions	-	16 597	13 398	4 547	238	922	-	239	35 941
Variation de périmètre	-	(1 722)	(1 406)	(17 663)	(5 221)	(2 784)	-	(7 100)	(35 896)
Ecart de conversion	-	39	(143)	(763)	(221)	(106)	-	(249)	(1 443)
Changement de méthode (IFRS16)	-	-	-	-	-	-	-	(219)	(219)
Autre	299	157	209	(23)	638	(642)	-	(6)	632
Au 31 décembre 2019	(7 508)	(133 432)	(349 257)	(35 686)	(65 390)	(13 923)	-	(29 762)	(634 960)
Valeurs nettes									
Au 31 décembre 2018	27 002	52 622	86 135	2 560	35 560	1 953	19 810	10 266	235 904
Au 31 décembre 2019	32 422	61 293	84 454	15 145	38 367	2 077	34 669	48 314	316 737

Les lignes « Autre » correspondent principalement, en 2019, à des mises en service d'immobilisations en cours et à des reclassements de compte à compte.

Les contrats de location se décomposent ainsi par nature :

(en milliers d'euros)

	Terrains	Constructions	Inst. Techn.	Matériel de transport	Agencements	Matériel de bureau	Total Location
Valeur brute							
Au 31 décembre 2018	89	3 992	8 374	4 551	2 395	-	19 401
Acquisitions	-	165	1 505	3 984	112	-	5 766
Cessions	-	(191)	(16)	(40)	-	-	(247)
Variation de périmètre	-	9 272	3 281	12 463	73	61	25 149
Ecart de conversion	4	54	91	578	79	3	810
Changement de méthode (IFRS16)	1 634	16 310	6 555	2 660	-	39	27 197
Autre	-	-	2 468	-	(2 468)	-	-
Au 31 décembre 2019	1 727	29 602	22 258	24 196	191	103	78 076
Amortissements et pertes de valeur							
Au 31 décembre 2018		(2 322)	(4 259)	(1 558)	(996)	-	(9 135)
Dotations	(285)	(4 436)	(4 710)	(3 799)	(36)	(24)	(13 292)
Pertes de valeurs	-	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	191	16	32	-	-	239
Variation de périmètre	-	(2 906)	(419)	(3 735)	(22)	(18)	(7 100)
Ecart de conversion	-	(9)	(10)	(198)	(32)	-	(249)
Changement de méthode (IFRS16)	-	(219)	-	-	-	-	(219)
Autre	-	9	(1 038)	(4)	1 027	-	(6)
Au 31 décembre 2019	(285)	(9 692)	(10 420)	(9 262)	(59)	(42)	(29 762)
Valeurs nettes							
Au 31 décembre 2018	89	1 670	4 115	2 993	1 399	-	10 266
Au 31 décembre 2019	1 442	19 910	11 838	14 934	132	61	48 314

2.4.3 Participations dans les entreprises associées

a. Synthèse des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées portées par le Groupe sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019
La Barre Thomas	44	50
Transval	47	45
Gerep	-	-
Sogad	593	336
Karu Energy SAS	2	-
Interwaste Industrial Cleaning Pty Ltd	-	-
Kanay	2 590	-
Total	3 276	431

b. Variation des participations dans les entreprises associées

La variation des participations dans les entreprises associées portées par le Groupe s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019
Solde en début de période	2 888	3 276
Variations de périmètre	2	(2 589)
Dépréciations	-	-
Quote part dans le résultat net de la période	396	(44)
Variation des autres éléments du résultat global	(30)	-
Dividendes reçus / versés	(71)	(325)
Autres	92	113
Solde en fin de période	3 276	431

c. Informations financières sur les entreprises associées

Les informations résumées ci-dessous représentent 100 % des états de situations financières et comptes de résultat des entreprises associées.

Dans le respect de la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », l'état de situation financière et le compte de résultat résumés au 31 décembre 2019 correspondent aux comptes disponibles les plus récents.

<i>(en milliers d'euros)</i>	La Barre Thomas	Transval	Gerep	Sogad	Karu Energy	Interwaste Industrial Cleaning Pty Ltd
Actifs non courants	8	3	1 147	468	-	-
Actifs courants	1 727	201	955	2 589	19	-
Total Actif	1 735	204	2 102	3 057	19	-
Capitaux propres	124	128	(379)	672	(28)	-
Passifs non courants	-	-	592	234	-	-
Passifs courants	1 611	76	1 889	2 151	47	-
Total Passif et Capitaux propres	1 735	204	2 102	3 057	19	-
Chiffre d'affaires	3 936	80	2 547	1 998	-	-
Excédent brut d'exploitation	17	23	(151)	219	(9)	-
Résultat opérationnel courant	15	22	(57)	179	(9)	-
Résultat opérationnel	15	22	(57)	179	(9)	-
Résultat net	15	22	(60)	136	(9)	-

d. Transactions avec les entreprises associées

Le Groupe n'a réalisé aucune transaction significative avec ses entreprises associées.

2.4.4 Actifs et passifs financiers

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2018			31 Décembre 2019		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments de capitaux propres	1 213	-	1 213	742	-	742
Prêts et créances financiers	7 672	1 144	8 816	7 254	1 078	8 332
Actifs financiers	8 886	1 144	10 030	7 996	1 078	9 074
Créances clients et autres débiteurs	39 480	157 184	196 664	42 457	179 480	221 937
Autres actifs financiers opérationnels	1 070	31 134	32 204	432	43 272	43 704
Prêts & créances opérationnels au coût amorti	40 551	188 317	228 868	42 889	222 752	265 641
Instruments dérivés - actif	210	32	242	-	-	-
Autres instruments à la JV par le résultat	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la JV par le résultat	210	32	242	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	67 425	67 425	-	92 276	92 276
Total Actifs financiers	49 647	256 918	306 565	50 885	316 106	366 991
Dettes financières	380 599	36 377	416 976	485 238	63 228	548 466
Instruments dérivés - passifs	630	74	704	189	83	272
Autres passifs financiers opérationnels	430	222 751	223 181	9 681	250 412	260 093
Total Passifs financiers	381 659	259 203	640 862	495 108	313 723	808 831

Les actifs financiers non courants sont principalement constitués de la créance due par l'Eurométropole Strasbourg à Sénerval au titre des avenants du contrat de Délégation de service public et du GER (Cf. Note 2.1.8). Cette créance est récupérable sur la durée restante de la délégation prévue jusqu'en juin 2030 : elle concerne la rémunération des prestations réalisées et des manques à gagner pendant la période d'indisponibilité des installations de traitement de déchets et de génération d'énergie vapeur.

a. Actifs financiers

i. Instruments de capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2018	Cessions/ remboursements	Pertes de valeur	31 Décembre 2019
Solarca Maroc	9	-	-	9
Solarca Italie	-	-	-	-
Solarca Brazil	17	-	-	17
Solarca Chile	7	-	-	7
Autres	11	-	-	11
Titres non consolidés	44	-	-	44
Emertec	840	(80)	(390)	370
autres OPCVM	329	(1)	-	328
OPCVM	1 169	(81)	(390)	698
Total Instruments de capitaux propres	1 213	(81)	(390)	742

ii. Prêts et créances au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2018			31 Décembre 2019		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dépôts et cautionnements	3 222	409	3 631	3 165	276	3 441
Prêts	1 911	55	1 966	2 070	122 [†]	2 192
Créances opérationnelles concessives	2 540	680	3 220	2 019	680	2 699
Prêts et créances financiers	7 673	1 143	8 816	7 254	1 078	8 332
Clients et autres débiteurs	39 480	157 184	196 664	42 457	179 480	221 937
Etat	-	18 407	18 407	-	29 712	29 712
Créances IS	1 055	2 453	3 508	425	2 508	2 933
Avances et acomptes versés	-	2 554	2 554	-	3 721	3 721
Créances sociales	-	182	182	-	315	315
Créances / cessions d'immos	-	2 668	2 668	-	4	4
Créances diverses	16	4 245	4 261	7	6 689	6 696
Compte-courants débiteurs	-	624	624	-	323	323
Autres actifs opérationnels	1 071	31 134	32 204	432	43 272	43 704
Prêts et créances opérationnels	40 551	188 317	228 868	42 889	222 752	265 641
Prêts et créances au coût amorti	48 224	189 461[†]	237 683	50 143	223 830	273 973

Le 26 décembre 2018, le Groupe a réalisé une cession de créances de 22.6 millions d'euros, sans recours, assortie d'une assurance sur les créances cédées. Le 31 décembre 2019, le Groupe a réalisé une opération similaire pour un montant de 24.2 millions d'euros.

Les dépréciations et pertes de valeur sur prêts et créances se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2018			31 Décembre 2019		
	Brut	Dépréciations & Pertes de valeurs	Total	Brut	Dépréciations & Pertes de valeurs	Total
Prêts et créances financiers	8 904	(88)	8 816	8 339	(7)	8 332
Clients et autres débiteurs	202 440	(5 776)	196 664	227 182	(5 245)	221 937
Autres actifs opérationnels	32 232	(28)	32 204	43 732	(28)	43 704
Prêts et créances au coût amorti	243 577	(5 893)	237 684	279 253	(5 280)	273 973

iii. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019
Trésorerie	47 286	77 214
Équivalents de trésorerie	20 138	15 062
Trésorerie & équivalents de trésorerie	67 425	92 276

Les équivalents de trésorerie correspondent à des SICAV.

b. Passifs financiers

i. Dettes financières

La variation de l'endettement sur l'exercice peut s'analyser comme suit :

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2018	Nouveaux	Remboursements	Coût amorti	Variations de périmètre	Pertes de valeur	Ecart de conversion	IFRS 16	Autres	31 Décembre 2019
Emprunts auprès ets crédit	229 778	28 233	(27 470)	-	4 678	-	149	-	479	235 847
Emprunts obligataires	174 171	80 000	-	-	-	-	-	-	(158)	254 013
Locations	9 388	6 114	(16 339)	-	16 697	-	73	27 100	(138)	42 895
Autres dettes financières (y compris ICNE)	3 019	284	-	-	132	-	-	-	741	4 176
Concours bancaires courants	619	5 001	-	-	5 369	-	220	-	326	11 535
Variation de l'endettement net	416 976	119 632	(43 809)	-	26 876	-	442	27 100	1 250	548 467

Au 31 décembre 2019, l'endettement du Groupe se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2019	moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Taux fixe	Taux variable
Emprunts auprès ets crédit (1)	235 847	35 501	164 641	35 705	124 612	110 932
Emprunts obligataires	254 013	(244)	36 407	217 850	254 013	-
Locations	42 895	12 284	25 262	5 349	35 282	7 916
Autres dettes financières	4 176	4 147	29	-	4 176	-
Concours bancaires courants	11 535	11 535	-	-	-	11 535
Total	548 466	63 223	226 339	258 904	418 083	130 383

ii. Dettes opérationnelles

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2018			31 Décembre 2019		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Fournisseurs	-	95 673	95 673	-	123 185	123 185
Dettes sur acquisition d'immobilisations	31	17 597	17 629	9 511	26 056	35 567
Avances & acomptes reçus	-	4 329	4 329	6	4 936	4 942
Dettes sociales	-	28 014	28 014	-	29 451	29 451
Etat (hors IS)	-	36 241	36 241	-	37 387	37 387
IS	-	1 562	1 562	-	6 438	6 438
Comptes courants créditeurs	-	643	643	-	1 472	1 472
Dettes diverses	194	1 726	1 920	-	1 549	1 549
Autres fonds propres	204	-	204	164	-	164
Passif de renouvellement	0	9 191	9 191	-	7 679	7 679
Produits constatés d'avance	-	27 775	27 775	-	12 260	12 260
Dettes opérationnelles	430	222 751	223 181	9 681	250 413	260 094

La baisse de 15 millions d'euros du poste « produits constatés d'avance » est principalement liée à la fin de la période de suspension de l'activité de Senerval en 2019, et à la réalisation des travaux réalisés sur 2019. (Cf. Note 2.1.8) ainsi qu'au changement de présentation relatif aux subventions d'investissements (Cf. 2.1.19).

La ligne « Dettes sur acquisition d'immobilisations » pour 9.5 millions d'euros au 31 décembre 2019 concerne des compléments de prix liés aux prises de contrôle réalisées au cours de l'exercice 2019.

c. Instruments dérivés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2018			31 Décembre 2019		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments dérivés - actif	210	32	242	-	-	-
Instruments dérivés - passif	630	74	704	189	83	272

Les instruments dérivés utilisés par le Groupe ont pour objet la couverture des flux de trésorerie liés à son financement. La gestion de ces instruments négociés sur des marchés organisés est effectuée par la Direction financière du Groupe.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2018		31 Décembre 2019	
	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Swaps	20 000	(122)	10 000	(51)
Collars	95 000	(341)	80 000	(221)
Total	115 000	(462)	90 000	(272)

Au 31 décembre 2019, la maturité des instruments de couverture des flux de trésorerie est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Swaps	10 000	-	-	10 000
Collars	15 000	65 000	-	80 000
Total	25 000	65 000	-	90 000

Les pertes et gains enregistrés en autres éléments du résultat global sur la période s'élèvent à 0,2 million d'euros.

Le montant cumulé au 31 décembre 2019 des autres éléments du résultat global s'élève à -0,3 million d'euros. La part inefficace de ces couvertures est de 0,1 million d'euros constatée en coût de l'endettement financier brut au cours de l'exercice 2019 (Cf. Note 2.1.14).

Aucun autre élément du résultat global n'a été recyclé et comptabilisé dans le résultat de la période.

2.4.5 Engagements envers le personnel

Les hypothèses actuarielles moyennes utilisées pour l'évaluation de la dette actuarielle des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi en France, sont les suivantes :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019
Taux d'actualisation (*)	1,10%	0,70%
Augmentation des salaires	Entre 1% et 3%	Entre 1,60% et 2%
Table de mortalité	TPF 2005	INSEE 2013-2015 par sexe
Age de départ à la retraite :		
	<i>Cadres</i>	<i>67 ans</i>
	<i>Non cadres</i>	<i>65 ans</i>
		<i>fonction de la date de naissance entre 60 et 67 ans</i>
Taux de mobilité	Entre 3% et 7%	<i>fonction des âges : 6,5% à 0% à partir de 60 ans avec distinction cadre/ non cadre</i>
Taux de charges sociales :		
	<i>Cadres</i>	<i>50%</i>
	<i>Non cadres</i>	<i>45%</i>
		<i>46%</i>
		<i>41%</i>

(*) : Le taux d'actualisation retenu repose sur le taux d'indice IBOXX, obligations d'entreprises notées AA pour une maturité supérieure à 15 ans, estimé à la date de l'évaluation des engagements. Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeurs financières et non financières.

Les principales conventions collectives applicables pour la France sont les suivantes :

- Convention collective nationale des industries chimiques et connexes ;
- Convention collective nationale des activités du déchet.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019
Dette actuarielle en fin d'exercice (a)	12 177	19 028
Juste valeur des actifs de couverture (b)	(6 962)	(6 876)
Engagements de retraite – France (a)+(b)	5 215	12 152
Engagements de retraite - International	43	1 199
Engagements de retraite	5 258	13 351
Médailles du travail	871	920
Total de l'engagement net en fin d'exercice	6 129	14 272
Provision reconnue au passif du bilan	6 217	14 358
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	85	86

La hausse des engagements de retraite à l'international de 1.2 millions d'euros est principalement liée à la prise en compte des engagements de retraite du Groupe Mecomer lors de l'entrée de périmètre.

Les tableaux ci-dessous présentent le détail des provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi pour la France :

i. Evolution du montant des engagements de retraite

L'évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur le périmètre France est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019
Montant de la dette actuarielle en début d'exercice	12 228	12 177
Coût des services rendus	762	770
Intérêt sur la dette actuarielle	147	137
Modification de régime	-	-
Réductions/Cessations de régimes	-	-
Cotisations versées	-	-
Prestations payées	(767)	(847)
Acquisitions/Cessions de filiales	-	24
Pertes (gains) actuariels	(191)	6 766
Autres	-	-
Montant de la dette actuarielle en fin d'exercice (a)	12 177	19 028
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	(7 692)	(6 962)
Produit d'intérêts des actifs de couverture	(96)	(77)
Réductions/Cessations de régimes	-	-
Cotisations perçues	-	-
Prestations versées	767	283
Frais de gestion	27	-
Acquisitions/Cessions de filiales	-	-
Pertes (gains) actuariels	31	(119)
Juste valeur des actifs de couverture en fin d'exercice (b)	(6 962)	(6 875)
Engagements de retraite net (a)+(b)	5 215	12 152

Les engagements de retraite de la filiale mexicaine et italienne ne sont pas détaillés dans les notes annexes compte tenu du caractère non significatif.

Une hausse de 0,5% du taux d'actualisation diminuerait la dette actuarielle de 1.2 million d'euros. Une baisse de 0,5% du taux d'actualisation augmenterait la dette actuarielle de 1.3 million d'euros.

ii. *Evolution du montant des engagements de médaille du travail*

L'engagement du Groupe concernant la médaille du travail évolue comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019
Montant de l'engagement en début d'exercice	882	871
Coûts des services rendus	36	78
Intérêt sur la dette actuarielle	10	8
Prestations réglées	(86)	(99)
Acquisitions/Cessions de filiales	-	-
Pertes (gains) actuariels	29	60
Autres	-	2
Montant de l'engagement en fin d'exercice	871	920

iii. *Impacts sur l'état du résultat global*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019
Coûts des services rendus	798	78
Intérêt sur la dette actuarielle	157	8
Produit d'intérêts des actifs de couverture	(96)	-
Frais de gestion	27	-
Coût net des avantages au compte de résultat	886	86
Pertes (gains) actuariels	(132)	60
Coût net des avantages impactant les autres éléments du résultat global	(132)	60
Coût net des avantages au résultat global	754	146

2.4.6 Provisions courantes et non courantes

Les provisions courantes et non courantes évoluent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	Ecart de conversion	Autres	31 Décembre 2019
Engagements envers le personnel	6 217	963	(865)	-	1 432	3	6 608	14 358
Autres provisions non courantes	14 203	1 353	(1 247)	-	7 189	278	(2 885)	18 891
Provisions non courantes	20 420	2 316	(2 112)	-	8 621	281	3 723	33 249
Provisions litiges	1 053	408	(761)	(160)	-	-	-	540
Provisions autres charges (1)	919	1 622	(491)	(37)	-	-	2 889	4 902
Provisions courantes	1 973	2 030	(1 252)	(197)	-	-	2 889	5 442
Total	22 393	4 346	(3 364)	(197)	8 621	281	6 612	38 691

L'analyse par nature des provisions est exposée ci-dessous :

- Engagements envers le personnel :
Se reporter à la note 2.4.5
- Autres provisions non courantes :
Ce poste regroupe les provisions :
 - pour suivi trentenaire : 12.4 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 11.3 millions d'euros au 31 décembre 2018 ;
 - et les provisions pour gros entretien et renouvellement des installations en gestion déléguée constatées selon les principes décrits à la note 2.1.13 : 2.9 millions d'euros au 31 décembre 2018 a été reclassée en provisions courantes à la ligne « provisions autres charges » au 31 décembre 2019, suite à la fin du contrat d'exploitation de la société Bearn Environnement.

Les variations de périmètre de 7.2 millions d'euros s'expliquent par des passifs reconnus à la juste valeur lors des prises de contrôle :

- du Groupe Interwaste : 6 millions d'euros de provision pour réhabilitation de site ;
- de la société Kanay : 1.2 millions d'euros pour risque de perte de marché.
- Provisions litiges :
Ce poste comprend principalement divers risques liés au personnel.
- Provisions autres charges :
Ce poste comprend principalement divers risques liés à l'environnement et aux affaires, dont principalement un risque amiante de la filiale française Tredi à hauteur de 1.1 million d'euros.

Par ailleurs, la provision pour gros entretien et renouvellement des installations en gestion déléguée de 2.9 millions d'euros au 31 décembre 2018 a été reclassée dans cette catégorie au 31 décembre 2019, suite à la fin du contrat d'exploitation de la société Bearn Environnement.

Les flux de dotations, reprises présentés ci-dessus, sont ventilés de la façon suivante dans le compte de résultat consolidé :

<i>(en milliers d'euros)</i>	(Reprises)/Dotations nettes 2018	(Reprises)/Dotations nettes 2019
Résultat opérationnel courant	1 754	200
Résultat opérationnel	(983)	-
Autres charges financières	650	585
Total	1 421	785

2.4.7 Impôts différés

La ventilation des impôts différés par nature se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Déficits reportables	30 074	27 308
Provision avantages envers le personnel	1 569	3 333
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	(4 594)	(6 238)
Actualisation provision suivi trentenaire	(1 020)	(1 098)
Ecart d'évaluation sur actifs	-	(5 437)
Gros entretien et réparation industriel	(2 870)	(3 641)
Autres	509	3 190
Total	23 669	17 417
<i>Dont impôt différé Actif</i>	<i>23 729</i>	<i>24 300</i>
<i>Dont impôt différé Passif</i>	<i>60</i>	<i>6 883</i>

Les déficits reportables activés à hauteur de 27.3 millions d'euros concernent essentiellement la France pour 27.2 millions d'euros, dont :

- 26.5 millions d'euros liés à l'activation des déficits de l'intégration fiscale, dont l'origine date des années 2012 et 2013, lié au provisionnement intégral de l'engagement de Séché Environnement dans HIME ; Le montant de cette créance d'impôt tient compte de la baisse progressive du taux d'impôt sur les sociétés en France de 34,43% à 25,83% à horizon 2022 telle que votée par la loi de finances pour 2020 et des probabilités d'utilisation du déficit de l'intégration fiscale ; Une augmentation de 0.9 million d'euros de l'économie d'impôts a été constatée à cet effet (liée au ralentissement des baisses de taux d'impôt). Par ailleurs, une

quote-part du déficit de l'intégration fiscale a été utilisée sur l'exercice 2019 pour un montant en base de 11.1 millions d'euros pour une économie d'impôt reprise pour 3.8 millions d'euros.

- 0.7 million d'euros liés à l'activation des déficits nés avant l'intégration fiscale, et des déficits des filiales françaises non comprises dans le périmètre de l'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2019, le montant des impôts différés actifs non activés relatifs à des déficits reportables s'élève à 7.4 millions d'euros, contre 6.3 millions d'euros l'exercice précédent.

Les déficits fiscaux non reconnus sont principalement logés au niveau des zones Chili, Pérou, et Sud-Africaine.

La variation des impôts différés peut s'analyser comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Impôt différé Actif	Impôt différé Passif	Total
Au 31 décembre 2017	28 788	199	28 590
Résultat	(4 904)	-	(4 904)
Variation de juste valeur des autres éléments du résultat global	50	-	50
Variation de périmètre	-	-	-
Ecart de conversion	5	-	5
Autres	(72)	-	(72)
Compensation des impôts différés	(138)	(138)	-
Au 31 décembre 2018	23 729	60	23 668
Résultat	(364)	742	(1 106)
Variation de juste valeur des autres éléments du résultat global	2 314	24	2 290
Variation de périmètre	912	8 516	(7 604)
Ecart de conversion	84	147	(63)
Autres	13	(217)	230
Compensation des impôts différés	(2 389)	(2 389)	-
Au 31 décembre 2019	24 300	6 883	17 416

2.4.8 Engagements hors bilan

a. Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Créances cédées non échues (effets, Dailly)		
Garanties financières (1)	90 153	98 465
Autres cautions	41 436	63 211
Cautions	131 589	161 676
Nantissements d'actifs incorporels et corporels	-	-
Nantissements de titres	-	-
Sûretés réelles	-	-
Total	131 589	161 676

(1) Il s'agit de cautions de 90 millions d'euros délivrées à un établissement financier lors de la mise en place des garanties financières accordées par lui selon l'arrêté ministériel du 1^{er} février 1996.

b. Engagements hors bilan donnés ou reçus dans le cadre de l'endettement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Cautions ou lettres d'intention	34 348	27 836
Gages et nantissements des actifs incorporels et corporels	14 052	19 220
Sûretés réelles	14 052	19 220
Total	48 400	47 056

Dans le cadre de financement d'actifs, la société a signé des engagements de non cession des actions qu'elle détient dans les sociétés Sénergies, et Séché-Eco-Industries.

Tous les engagements hors bilan ci-dessus mentionnés couvrent des dettes portées au bilan.

Dans le cadre des contrats de Délégation de service public, Séché environnement accorde aux délégants un engagement de bonne exécution des contrats.

c. Autres engagements hors bilan

Le présent détail des engagements hors bilan du Groupe n'exclut aucun engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

2.4.9 Capitaux propres

a. Composition du capital social

Le capital social de Sêché Environnement est composé de 7 857 732 actions au nominal de 0.20 € entièrement libérées aux 31 décembre 2018 et 2019.

Le nombre d'actions à droit de vote double est de 2 173 269 au 31 décembre 2019 contre 2 115 221 au 31 décembre 2018.

b. Primes

Le poste "primes" est composé exclusivement de primes d'émission émises lors de différentes augmentations de capital, nettes d'imputation.

c. Réserves de conversion

Les réserves de conversion résultent de la conversion des capitaux propres des filiales hors zone euro.

Les réserves de conversion varient de – 1.1 millions d'euros.

Les principaux cours de change utilisés (euro/devises) : conversion des éléments du bilan (taux de clôture) et du compte de résultat (taux moyen) sont les suivants :

Pour 1 euro	PEN	CLP	ARS	MXN	ZAR
2018					
Taux moyen	3,88	757,28	33,32	22,73	-
Taux clôture	3,86	794,6	43,1	22,49	-
2019					
Taux moyen	3,74	792,49	54,12	21,68	16,19
Taux clôture	3,72	844,85	67,23	21,22	15,78

d. Actions propres

Dans le cadre des délégations accordées par les Assemblées générales des actionnaires des 27 avril 2018 et 2017, le Conseil d'administration a fait procéder sur 2018 à des opérations de rachat d'actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité dont la gestion est confiée à un organisme indépendant. Le mandataire dispose d'un apport initial de 1.4 million d'euros et de 4 862 titres.

Au 31 décembre 2019, le bilan de ces programmes de rachat d'actions (sur l'ensemble de l'année 2019) est le suivant :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019
Nombre d'actions auto-détenues (1)	55 077	53 802
Pourcentage du capital auto-détenu	0,70%	0,68%
Valeur nette comptable des titres auto-détenus (€)	1 446 870	1 894 903
Valeur de marché des titres auto détenus à la fin de la période (€)	1 465 048	2 022 955
<i>sur la base du cours de clôture du titre Séché Environnement à fin Décembre (€)</i>	26,60	37,60

(1) y compris actions propres acquises dans le cadre des programmes antérieurs

e. Résultat par action

Sont présentés ci-après les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat de base par action	15 580	17 825
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	7 857 732	7 857 732
Nombre moyen pondéré d'actions propres pour le résultat de base par action	57 728	53 802
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	7 800 004	7 803 930
Résultat par action (en euros)	2,00	2,27
Résultat dilué par action (en euros)	2,00	2,27

f. Dividendes

Sur l'exercice 2019, Séché Environnement a procédé à la distribution de dividendes pour un montant de 7 464 845.40 euros, représentant un dividende par action de 0.95 euro sans distinction du type d'action. Cette distribution a été réalisée en juillet 2019.

Le Conseil d'administration du 6 mars 2020 a décidé de proposer à la prochaine Assemblée générale des actionnaires la distribution d'un dividende de 7 464 845.40 euros, soit un dividende par action de 0.95 euro.

2.4.10 Produits des activités ordinaires

a. Ventilation du chiffre d'affaires par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Activités de traitement	280 242	356 379
Activités de valorisation	94 047	102 388
Autres services	211 019	245 652
Chiffre d'affaires	585 308	704 419
Autres produits de l'activité	6 294	8 137
Transferts de charges	555	3 644
Produits des activités ordinaires	592 157	716 200

b. Ventilation du chiffre d'affaires par typologie de déchets

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Traitement Déchet Dangereux	349 696	450 521
Traitement Déchet Non Dangereux	235 612	253 898
Total	585 308	704 419

c. Ventilation des produits des activités ordinaires par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2019
France	529 292	546 820
Europe (hors France)	38 931	74 343
Amérique du Sud	16 986	25 021
Afrique du Sud	-	64 443
Reste du monde	6 949	5 573
Total	592 157	716 200

d. Obligations de prestations qui restent à remplir

Les obligations de prestations qui restent à remplir représentent le montant du prix de transaction alloué aux obligations de prestations non encore remplies ou partiellement remplies à la date de clôture ("carnet de commande"). Au 31 décembre 2019, le montant total de chiffre d'affaires non encore reconnu sur les contrats long terme du groupe est de l'ordre de 61,6 M€. Le groupe estime que l'essentiel de ce chiffre d'affaires devrait être reconnu dans les 12 à 36 prochains mois.

e. Actifs et passifs de contrats

L'application de la norme IFRS 15 conduit à présenter les montants relatifs aux actifs et passifs de contrats inclus dans les agrégats « Autres actifs courants » et « Autres passifs courants » du bilan consolidé.

M€	31-déc-18	31-déc-19
Actifs de contrats	20 750	23 381
Passifs de contrat	15 025	12 261

2.4.11 Excédent brut d'exploitation

a. Les charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Sous-traitance	(137 068)	(145 092)
Charges de location	(23 895)	(20 164)
Entretien et réparation	(24 280)	(36 355)
Assurances	(6 768)	(8 624)
Autres charges externes	(42 273)	(56 140)
Charges externes	(234 283)	(266 375)

b. Les impôts et taxes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Impôts, taxes et versements assimilés	(7 988)	(9 753)
TGAP	(35 222)	(32 667)
Taxe foncière	(1 591)	(3 167)
Autres	(995)	(681)
Impôts et taxes	(45 796)	(46 268)

c. Les charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Traitements et salaires (y compris charges sociales)	(131 343)	(169 900)
Participation et intéressement	(1 975)	(2 622)
Cotisation IFC	(4)	-
Charges de personnel	(133 322)	(172 522)

La progression des traitements et salaires s'explique par les prises de contrôles opérées sur l'exercice 2019

pour un montant global de 27 millions d'euros, dont 21.7 millions d'euros liés à l'acquisition du Groupe Interwaste.

2.4.12 Résultat opérationnel courant

a. Produits et charges opérationnels

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Pertes sur créances irrécouvrables	(374)	(2 024)
Autres	(1 168)	(1 824)
Charges opérationnelles	(1 543)	(3 848)
Subventions d'investissement	1 664	-
Autres	117	191
Produits opérationnels	1 781	191
Autres éléments opérationnels	239	(3 657)

Les pertes sur créances irrécouvrables au 31 décembre 2019 sont principalement localisées en France pour 1 million d'euros, en Espagne pour 0.6 million d'euros, et en Afrique du Sud pour 0.2 million d'euros, compensées par des reprises de dépréciation clients (Cf. Note 2.4.12 b).

La ligne "Autres" s'explique principalement pour 1 million d'euros par des charges opérationnelles constatées chez Tredi concernant des risques sociaux et amiante provisionnés au 31 décembre 2018 repris au titre de l'exercice 2019.

b. Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Amortissements immobilisations incorporelles	(5 561)	(9 509)
Amortissements immobilisations corporelles	(45 224)	(64 653)
Amortissements charges à étaler	(9)	(9)
Dotations nettes aux amortissements	(50 794)	(74 171)
Dépréciations nettes des immobilisations	326	61
Dépréciations nettes des stocks, créances commerciales et autres actifs	(973)	1 252
Variation nette des provisions courantes et non courantes	(1 754)	(200)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(2 401)	1 113
Amortissements, provisions et dépréciations	(53 195)	(73 058)

(1): Cf. Note 2.4.6 « Provisions courantes et non courantes ».

Les amortissements des immobilisations incorporelles progressent du fait de l'amortissement des contrats clients reconnus au titre des actifs identifiables dans le cadre des acquisitions des Groupes Interwaste et Mecomer.

La hausse des amortissements des immobilisations corporelles de 19.5 millions d'euros est principalement liée à l'application de la nouvelle norme IFRS 16 pour 8.6 millions d'euros, et à la prise de contrôle du Groupe Interwaste pour 5.9 millions d'euros.

2.4.13 *Résultat opérationnel*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Immobilisations incorporelles	(930)	(80)
Immobilisations corporelles	339	(7)
Titres consolidés	-	(677)
Résultat sur cessions d'immobilisations	(591)	(764)
Pertes de valeurs	(1 667)	-
Effet des regroupements d'entreprises	(981)	(777)
Autres	(2 980)	501
Autres éléments non courants	(6 219)	(1 040)

La perte sur cession des titres consolidés à hauteur de -0.7 million d'euros s'explique pour -1 million d'euros par l'effet du changement de méthode de la société Kanay suite à sa prise de contrôle au cours de l'exercice 2019 (Cf. Note 2.2.1 d)), et pour 0.3 million d'euros par la liquidation des sociétés Solarca USA et Séché Energie.

Les pertes de valeurs constatées au 31 décembre 2018 concernaient à hauteur de 0.8 million d'euros la société Séché Transport dans le cadre de la création d'une nouvelle plateforme en remplacement du site de Longuefuye, et à hauteur de 0.8 million d'euros la société Séché Eco Services suite à la perte de valeur d'installations.

Les effets des regroupements d'entreprises correspondent :

- En 2019 : aux sommes engagées dans le cadre de l'acquisition du Groupe Mecomer (0.5 million d'euros), du Groupe Interwaste (0.2 million d'euros), et de la société Ciclo S.A. (0.1 million d'euros) ;
- En 2018, principalement aux sommes engagées dans le cadre de l'acquisition du Groupe Interwaste à hauteur de 0,9 million d'euros.

Les sommes enregistrées sur la ligne « Autres » correspondent principalement :

- En 2019 :
 - Pour + 1.8 millions d'euros du montant contesté de TGAP redressée sur la société Séché Eco-Industries et abandonné par l'administration fiscale ;
 - Pour – 0.8 million d'euros aux dépenses réalisées ou engagées au titre d'un plan de performance visant à l'optimisation des fonctions d'encadrement ;
 - Pour -0.3 million d'euros, aux coûts engagés par le Groupe pour la gestion contractuelle de la délégation de service public de Strasbourg-Sénerval, rendue complexe par la présence d'amiante sur les outils mis en délégation.
- En 2018 :
 - Pour -1.8 million d'euros, au montant contesté de la TGAP redressée sur la société Séché Eco-industries ;
 - Pour 0.7 million d'euros, à la reprise de provision du montant contesté de taxe foncière redressée sur la société Séché Eco-industries ;
 - Pour -1.6 million d'euros aux dépenses réalisées ou engagées au titre d'un plan de performance visant à l'optimisation des fonctions d'encadrement ;
 - Pour -0.3 million d'euros, aux coûts engagés par le Groupe pour la gestion contractuelle de la délégation de service public de Strasbourg-Sénerval, rendue complexe par la présence d'amiante sur les outils mis en délégation.

2.4.14 Résultat financier

a. Détail du coût de l'endettement financier net

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	65	371
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	65	371
Charges d'intérêts relatifs aux emprunts obligataires (1)	(13 903)	(15 490)
Charges d'intérêts relatifs aux emprunts	-	-
Résultat sur instruments dérivés (2)	(120)	(617)
Coût de l'endettement financier brut	(14 023)	(16 107)
Coût de l'endettement financier net	(13 958)	(15 736)

(1) : dont 9.2 millions d'euros chez Séché Environnement.

(2) : Cf. Note 2.4.4 c)

b. Détail des autres produits et charges financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Résultat net sur cessions d'immobilisations financières (1)	1 762	(26)
Désactualisation de la provision trentenaire	(587)	(585)
Pertes de valeur des instruments de capitaux propres (2)	(353)	(389)
Autres pertes de valeurs nettes et provisions	(88)	2
Résultat de change	(53)	(321)
Autres (3)	(76)	(418)
Autres produits et charges financiers	605	(1 737)

- (1) : Le montant de 1.8 millions d'euros constaté au 31 décembre 2018 concernait un complément de prix reçu suite à la cession de la société HIME intervenue le 8 octobre 2013 ;
- (2) : Les pertes de valeur concernent les titres non consolidés Emertec pour 0.4 million d'euros (Cf. Note 2.4.4 a i)) ;
- (3) : dont 0.8 million de charges financières liées aux commissions de non utilisation de ligne de liquidité et aux abandons de créance.

2.4.15 Impôts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Impôt exigible	(3 896)	(9 252)
Impôt différé	(4 904)	(1 106)
Total	(8 799)	(10 358)

Le passage de l'impôt théorique au taux en vigueur à la charge d'impôt totale pour l'exercice s'explique comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Impôt théorique au taux en vigueur	(8 311)	(10 069)
Reestimation des impôts différés liés à des changements de taux	(1 394)	706
Effet des écarts de taux d'imposition des filiales	817	1 011
Actifs d'impôt non constatés sur pertes de la période	(997)	(2 536)
Utilisation de pertes non activées antérieurement	270	707
Charges et produits définitivement non taxables	816	(177)
Total	(8 799)	(10 358)

Le taux d'impôt du Groupe hors contribution sociale sur les bénéfices s'élève à 33,33%. Après application de la contribution sociale sur les bénéfices, le taux d'imposition du Groupe s'élève à 34,43 %.

2.4.16 Gestion des risques financiers

a. Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur se répartissent de la façon suivante entre les différents niveaux de juste valeur :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2019			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Instrument de capitaux propres	-	371	371	742
Instrument dérivés	-	-	-	-
Actifs financiers	-	371	371	742
Dettes financières	-	548 466	-	548 466
Instrument dérivés	-	272	-	272
Passifs financiers	-	548 738	-	548 738

A titre de comparaison, la répartition de la juste valeur des instruments financiers du Groupe à la clôture de l'exercice précédent se décomposait comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2018			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Instrument de capitaux propres	-	841	372	1 213
Instrument dérivés	-	242	-	242
Actifs financiers	-	1 083	372	1 455
Dettes financières	-	416 976	-	416 976
Instrument dérivés	-	704	-	704
Passifs financiers	-	417 680	-	417 680

Instrument de capitaux propres :

- Les titres cotés, évalués au cours de bourse à la date de clôture, sont considérés de niveau 1 ;
- Les titres non cotés, dont la juste valeur est déterminable sur la base de données observables, telles que l'évaluation d'expert indépendant, sont considérés de niveau 2 ;
- Les titres non cotés dont la juste valeur est déterminable sur la base de modèle d'évaluation (actualisation de cash-flow futurs, multiple, etc.) sont considérés de niveau 3.

Instrument dérivés :

La juste valeur des instruments de couverture utilisés par le Groupe (swaps, collars, swaptions, instruments mixtes) est déterminée sur la base de modèle d'évaluation utilisant des données observables (de taux, notamment), et est donc considérée de niveau 2.

Dettes financières :

La juste valeur des dettes financières est déterminable sur la base de données observables (de taux), et est considérée de niveau 2.

b. Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un actif viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Ce risque provient essentiellement des créances clients.

Le Groupe gère son risque de crédit lié aux créances clients par le biais d'une politique active de recouvrement de ses créances dans chacune des filiales françaises du Groupe. Cette politique s'appuie sur un logiciel centralisé permettant des relances formalisées et une information en temps réel des différentes parties prenantes. Une analyse des délais de règlement est également suivie mensuellement et toute dérive induit des actions correctrices.

Par ailleurs, le Groupe a souscrit une assurance-crédit pour couvrir les risques de crédit sur les principales filiales.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit (Cf. Note 2.4.4).

Les produits, charges, profits ou pertes de valeur constatés en 2019 dans les états financiers au titre de ces actifs financiers correspondent quasi exclusivement aux pertes sur créances clients (Cf. Note 2.4.12).

c. Exposition au risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Il porte sur les prêts et créances au coût amorti (de nature financière ou opérationnelle) et sur les placements des excédents de trésorerie.

La balance âgée des prêts et créances au coût amorti se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2019				
	Valeur nette	Dont non échu	0-6 mois	Dont échu 6 mois - 1 an	Plus d'un an
Prêts et créances financières	8 332	8 332	-	-	-
Clients et autres débiteurs	221 937	182 520	33 024	2 586	3 807
Autres créances	43 704	41 910	1 040	-	754
Actifs financiers au coût amorti	273 973	232 762	34 064	2 586	4 561

La balance âgée des prêts et des créances au coût amorti à la clôture de l'exercice précédent se décomposait comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2018				
	Valeur nette	Dont non échu	Dont échu		
			0-6 mois	6 mois - 1 an	Plus d'un an
Prêts et créances financières	8 816	8 816	-	-	-
Clients et autres débiteurs	196 664	163 338	28 246	1 888	3 192
Autres créances	32 204	31 599	354	43	208
Actifs financiers au coût amorti	237 684	203 753	28 600	1 931	3 400

Le Groupe a également souscrit une police d'assurance-crédit couvrant son chiffre d'affaires consolidé.

Le Groupe estime n'être exposé à aucun autre risque significatif en terme contrepartie. Les créances échues à plus d'un an présentées ci-dessus ont fait l'objet d'une analyse qui n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation.

d. Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Il assure une gestion centralisée des financements. Un reporting de trésorerie est mis en place, permettant une vision glissante des besoins court, moyen et long terme du Groupe en terme de financement. La quasi-intégralité du financement est assurée de façon centralisée et l'équilibre des sources de financement (marché des capitaux, marché bancaire) est également piloté de façon centralisée.

Au 31 décembre 2019, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2019				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuel	- 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit	489 556	-	-	-	-
Dettes de location-financement	43 199	-	-	-	-
Autres dettes financières	4 176	4 176	4 176	-	-
Concours bancaires courants	11 535	11 535	11 535	-	-
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	252 415	252 415	250 898	1 517	-
Passif de renouvellement	7 679	7 679	7 679	-	-
Passifs non financiers non dérivés	808 561	275 805	274 288	1 517	-
Instruments dérivés	272	272	83	189	-
Passifs financiers dérivés	272	272	83	189	-

A titre de comparaison, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysaient de la façon suivante au 31 décembre 2018 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2018				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuel	- 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit	403 947	459 693	40 428	226 192	193 075
Dettes de location-financement	9 388	7 391	2 391	4 800	200
Autres dettes financières	3 021	3 019	3 019	-	-
Concours bancaires courants	619	619	619	-	-
Dettes fournisseurs et autres créiteurs	213 990	213 990	213 561	225	204
Passif de renouvellement	9 191	9 191	9 191	-	-
Passifs non financiers non dérivés	640 157	693 903	269 209	231 217	193 479
Instrument dérivé	705	705	74	630	-
Passifs financiers dérivés	705	705	74	630	-

Covenant financiers :

Dans le cadre de la mise en place du refinancement de la dette en juillet 2018 et en mai 2019, le Groupe bénéficie d'un ratio unique et plus souple, soit une contrainte de levier portée à 3,95 avec possibilité de seuil jusqu'à 4,25 en cas d'acquisitions. Le levier est 3,14 au 31 décembre 2019.

L'endettement financier net ainsi que sa variation sont communiqués à la note 2.4.4 b).

Etant entendu que, sur une base consolidée :

- Les dettes financières nettes désignent le montant agrégé de l'endettement financier tel que figurant dans les comptes consolidés de Séch  Environnement sous la rubrique « Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit ou assimilés » et diminué des disponibilités et des valeurs mobilières de placement telles que figurant dans les comptes consolidés de Séch  Environnement à l'exception des financements sans recours et des impacts de la norme IFRS 16 « contrats de location ». Les financements sans recours désignent tout financement contracté pour financer l'acquisition, le déficit, l'exploitation, l'entretien ou la maintenance d'un actif ou projet et au titre duquel la personne, à qui cette dette est due, n'a aucun recours à l'encontre d'aucun membre du Groupe Séch  Environnement pour le paiement de toute somme relative à ce financement et dont le remboursement résulte essentiellement de flux financiers correspondant aux fruits et produits de l'actif ou projet en question ;
- L'Excédent Brut d'Exploitation désigne le résultat d'exploitation consolidé avant déduction de l'ensemble des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations, et des autres produits et charges d'exploitation.

Au 31 décembre 2019, le Groupe présente un levier de 3,14 contre 2,92 au 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2019, comme au 31 décembre 2018, le ratio de levier est inférieur au ratio maximum prévu dans

les contrats bancaires. A ce jour, aucun remboursement anticipé des lignes de crédit mises en place n'est exigé de la part des partenaires bancaires.

e. Exposition au risque de taux d'intérêt

La dette corporate portée par Séché Environnement, avant toute mesure de couverture, est à taux variable.

Afin de se protéger contre une hausse des taux d'intérêt et d'optimiser le coût de son endettement, le Groupe a recours à des instruments dérivés. Les instruments utilisés sont des swaps, des caps, des floors et des collars. Leur utilisation est directement gérée par la Direction financière du Groupe.

L'analyse de la sensibilité consiste à calculer l'impact d'une variation à la hausse et à la baisse du taux d'intérêt en vigueur à la clôture :

- **Impact sur le résultat après prise en compte des instruments dérivés de taux :**

Une variation de plus 1% des taux d'intérêt sur le nominal de la dette nette générerait, sur le coût de l'endettement financier une perte de 0,1 million d'euros ou une variation de moins 1% des taux d'intérêt sur le nominal de la dette générerait, sur le coût de l'endettement financier une perte de 0,1 million d'euros ;

- **Impact sur les capitaux propres après prise en compte des instruments dérivés de taux :**

Une augmentation de 1% de l'ensemble des courbes de taux d'intérêt générerait sur les capitaux propres, une perte de 0.1 million d'euros lié à la variation de juste valeur des dérivés documentés en couverture des flux de trésorerie. A l'inverse, une baisse de 1% générerait une perte de 0.7 million d'euros.

La dissymétrie de l'impact est liée au faible niveau des taux court terme applicables à un certain nombre d'actifs et passifs financiers.

f. Exposition au risque de change

Le risque de change auquel le Groupe est exposé provient :

- De la conversion à son bilan et à son compte de résultat des contributions des filiales étrangères hors zone euro. Ce risque est toutefois limité.
- Du financement, par endettement bancaire libellé quasi exclusivement en euros, des investissements de ses filiales étrangères réalisés en monnaie locale (pour les filiales non considérées comme des investissements long terme à l'étranger).

L'évolution du résultat de change se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	2018	2019
Zone Europe	(108)	16
Zone Amérique	109	(189)
Reste du monde	(54)	(148)
TOTAL	(53)	(321)

A ce jour, ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture spécifique au niveau du Groupe.

2.4.17 Ventilation par zone géographique

a. Actifs non courants par zone géographique

Au 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	France	Europe (hors France)	Reste du monde	Total
Goodwill	237 035	38 906	33 773	309 714
Actifs incorporels du domaine concédé	49 441	-	-	49 441
Autres immobilisations incorporelles	15 909	16 788	7 369	40 066
Immobilisations corporelles	219 171	23 353	69 857	312 381
Participation dans les entreprises associées	431	-	-	431
Actifs financiers non courants	7 085	126	785	7 996
Instruments dérivés non courants - actif	-	-	-	-
Actifs financiers opérationnels non courants	42 889	-	-	42 889
Impôts différés – Actif	23 018	906	376	24 300
Total	594 979	80 079	112 160	787 218

Au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	France	Europe (hors France)	Reste du monde	Total
Goodwill	237 035	9 959	18 226	265 220
Actifs incorporels du domaine concédé	53 588	-	-	53 588
Autres immobilisations incorporelles	15 072	1 246	561	16 879
Immobilisations corporelles	209 854	8 932	17 122	235 907
Participation dans les entreprises associées	686	-	2 590	3 276
Actifs financiers non courants	8 141	97	648	8 886
Instruments dérivés non courants - actif	210	-	-	210
Actifs financiers opérationnels non courants	40 551	-	-	40 551
Impôts différés – Actif	22 780	565	384	23 729
Total	587 916	20 799	39 531	648 245

2.4.18 Notes complémentaires à l'état des flux de trésorerie consolidés

a. Variation du besoin en fonds de roulement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Variation du besoin en fonds de roulement	(1 966)	(5 045)
Variation nette exploitation	(3 904)	(2 521)
Variation de stocks	(714)	(819)
Variation des créances d'exploitation	(12 013)	(4 837)
<i>Dont variation des créances clients</i>	<i>(22 391)</i>	<i>10 238</i>
<i>Dont variation des autres créances d'exploitation</i>	<i>10 378</i>	<i>(15 075)</i>
Variation des dettes d'exploitation	8 824	3 135
<i>Dont variation des dettes fournisseurs</i>	<i>195</i>	<i>10 529</i>
<i>Dont variation des autres dettes d'exploitation</i>	<i>8 629</i>	<i>(7 394)</i>
Variation nette hors exploitation	1 938	(2 524)
Variation des créances hors exploitation	1 403	(1 769)
<i>Dont variation des débiteurs divers</i>	<i>(1 662)</i>	<i>(1 001)</i>
Variation des dettes hors exploitation	534	(755)
<i>Dont variation des dettes diverses</i>	<i>1 070</i>	<i>(727)</i>

b. Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2019, les impacts comprennent principalement les éléments suivants :

- Acquisition du Groupe Mecomer -28 millions d'euros dont 5.4 millions d'euros de trésorerie positive acquise ;
- Acquisition du Groupe Interwaste -27.9 millions d'euros dont 5.9 millions d'euros de trésorerie positive acquise ;
- Prise de contrôle de la société Ciclo S.A. -6.6 millions d'euros dont 0.8 million d'euros de trésorerie positive acquise ;
- Prise de contrôle de la société Kanay -6.6 millions d'euros dont -5.4 millions d'euros de trésorerie négative acquise ;
- Et aux honoraires relatifs aux projets de croissances externes pour -0.8 millions d'euros.

2.4.19 *Litiges et passifs éventuels*

Les sociétés du Groupe sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités. Les risques y afférents ont été évalués par Séch  Environnement et ses filiales concern es en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet, le cas  ch ant, de provisions d termin es en cons quence. Le Groupe estime que les provisions constitu es au bilan au titre de ces litiges connus ou en cours   la date de cl ture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financi re consolid e ne soit pas affect e de mani re significative en cas d'issue d favorable.

Il n'existe pas d'autre proc dure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute proc dure dont la soci t  a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menac e, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financi re ou la rentabilit  de la Soci t  et/ou du Groupe.

2.4.20 *Transactions avec des parties li es*

Les parties li es vis- -vis desquelles le Groupe entretient des relations sont :

- Les filiales non consolid es du Groupe, les entreprises associ es et la soci t  Groupe S ch  : le Groupe n'entretient aucune relation significative avec ces parties li es ;
- Les membres du Conseil d'administration et les membres du Comit  de direction : leurs r mun rations (et avantages de toute nature) sont pr sent es dans la note 2.4.22.

2.4.21 *Effectifs moyens*

Les effectifs moyens consolid s (hors les filiales mises en  quivalence) se r partissent comme suit :

<i>(Par zone g�ographique)</i>	31 d�cembre 2018	31 d�cembre 2019
France	1 914	1 995
Europe hors France	217	283
Reste du monde	309	2 356
Total	2 440	4 634

2.4.22 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants et des dirigeants administrateurs se décomposent de la façon suivante :

(en euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Avantages à court terme	1 461 318	1 150 878
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Paielements sur base d'actions	-	-
Total	1 461 318	1 150 878

2.4.23 Evènements postérieurs à la clôture

Afrique du Sud :

Dans le cadre de la réglementation BEE (Broad-based Black Economic Empowerment), Interwaste, une filiale à 100% de Séché Environnement, a conduit en 2019 un processus de sélection d'un partenaire BEE pour rentrer dans son capital. Ce processus est en cours de finalisation, en attendant les dernières approbations réglementaires. Dès la réalisation de l'opération, Séché Environnement accueillera un partenaire minoritaire à hauteur de 16,8% au capital d'Interwaste. Ce partenariat améliorera la notation d'Interwaste selon la réglementation BEE et, alliée aux autres initiatives d'Interwaste en matière de BEE (dont la formation, le soutien des communautés Noires etc), sera donc un facteur de pérennité pour les opérations du Groupe dans ce pays.

Espagne :

Le 11 février dernier, Séché Environnement a exercé une option d'achat sur 10% du capital de sa filiale SOLARCA S.L basée à Tarragone auprès de la société CAGIMA, pour un montant inférieur à 3M€, et détient désormais 86% du capital de cette dernière.

Béarn :

Le conseil syndical de Valor Béarn, syndicat mixte de traitement des déchets, a décidé de ne pas renouveler le contrat de gestion déléguée de l'Incinérateur de Béarn octroyé à Séché Environnement. Ainsi, le contrat de gestion délégué prendra fin le 31 mars 2020. Pour mémoire, ce contrat avait contribué à hauteur de 8M€ de Chiffres d'Affaires dans les comptes consolidés de Séché Environnement en 2019. Les coûts et engagements liés à la fin du contrat actuel sont déjà appréhendés dans les comptes consolidés.

2.4.24 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Mazars		KPMG	
	31 décembre 2018	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Certification des comptes et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés				
Séché Environnement	105	138	105	138
Filiales intégrées globalement	34	131	193	207
Services autres que la certification des comptes				
Séché Environnement	10	-	19	108
Filiales intégrées globalement	-	-	3	5
Total	149	269	320	458